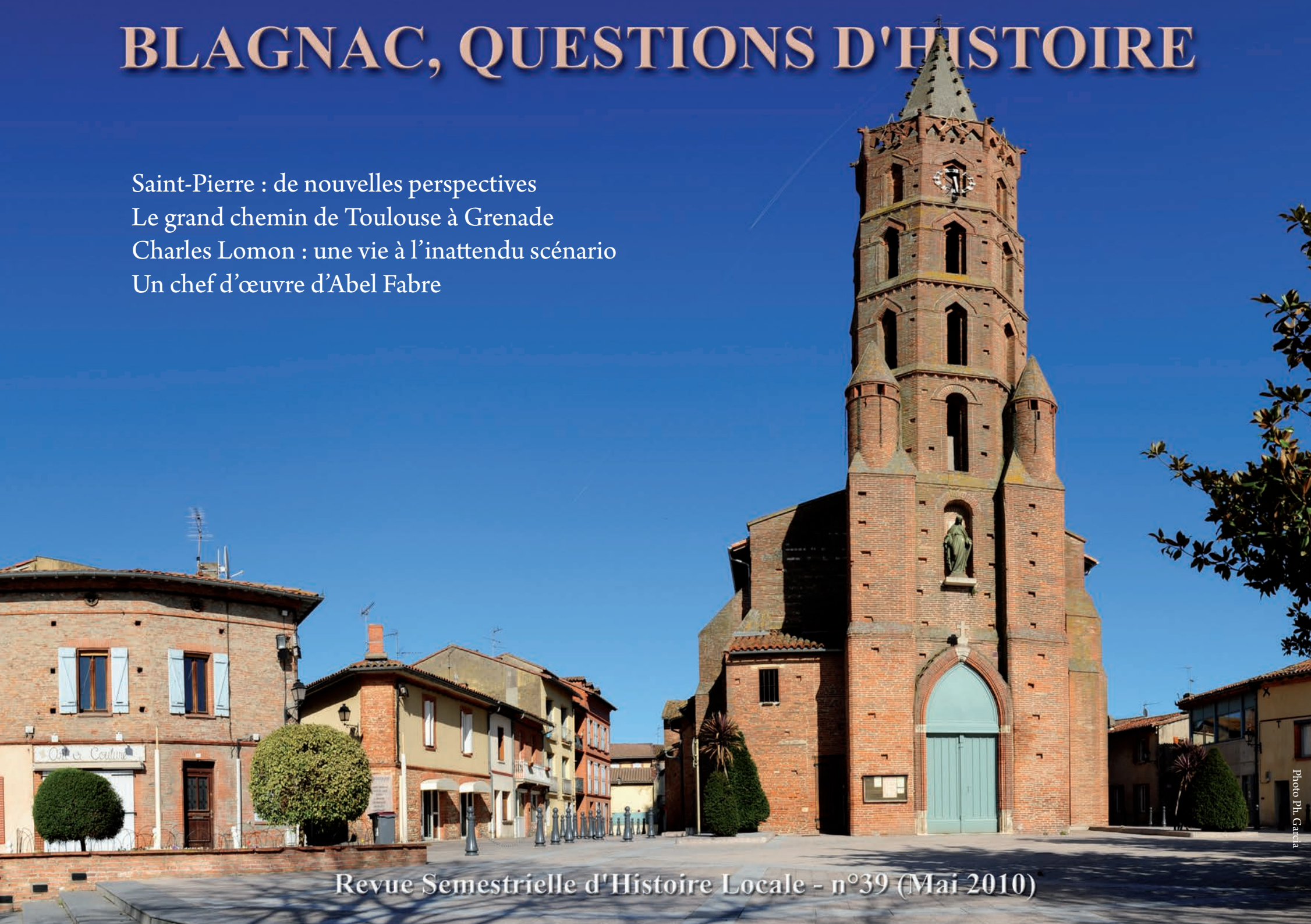


BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

Saint-Pierre : de nouvelles perspectives
Le grand chemin de Toulouse à Grenade
Charles Lomon : une vie à l'inattendu scénario
Un chef d'œuvre d'Abel Fabre



Sommaire

Pierre Bénech, un Résistant atypique	1
Saint-Pierre : de nouvelles perspectives	4
Le grand chemin de Toulouse à Grenade	10
Charles Lomon : une vie à l'inattendu scénario	16
Marcel Carreyn : un destin lié à la guerre	23
Vingt ans de bagne	34
Le drapeau républicain espagnol (poème)	41
Un chef d'œuvre d'Abel Fabre	42

Responsable de publication : Alain Lauret

Comité de rédaction :

Lucien Alemanni - Suzanne Béret - Daniel Bonzom -
Christiane Combelles - Anne-Marie Ducos de Lahitte -
Georges Lapoutge - Monique Lanaspèze - Alain Lauret -
Jean-Louis Rocolle - Jacques Sicart - Jeannette Weidknnet
Maquette : Philippe Garcia

N° ISSN 1169-4408

Revue éditée par l'association
Blagnac Histoire et Mémoire
Siège social : 97, Vieux Chemin de Grenade
31700 BLAGNAC

blagnachistoire.e-monsite.com



Numéro spécial
**Les Blagnacais
pendant la Grande Guerre**



Numéro spécial
**Les Blagnacais
pendant la Seconde Guerre
mondiale**



Les revues sur CD au format PDF
Collection n°1 à 30

**Demandez-les au
05 61 71 93 02 ou 06 78 41 32 37 !**

Pierre Bénech, un Résistant atypique

Nous venons d'accueillir parmi nous, en tant que Membre d'Honneur, Pierre Bénech, un Résistant de la première heure, qui, comme l'écrit Michel Goubet « est de ceux qui ont incarné la Résistance de l'ombre, celle des sans grade, celle de ceux qui ont tout risqué, sans autre ambition que de se rendre utile pour faire triompher l'idéal qu'ils portaient en eux ».

Pierre Bénech naît à Toulouse en 1923. En 1940, cet étudiant à l'école de Commerce, n'accepte ni la défaite ni l'armistice annoncé par Pétain, le 17 juin. Heureusement, le lendemain, l'appel du Général de Gaulle lui redonne espoir.

Ne pouvant dissimuler ses convictions, il reçoit des menaces du groupe pétainiste « Pavillon Haut ». Dans son quartier de la rue de la Concorde existe un « Concordia Sporting Club » transformé très vite en « officine » de la Résistance.

Là, dès l'hiver 1940/41, il entre en contact avec des patriotes, tels que Jean-Marcel Delmas et André Germain Carrière, membres du mouvement « Libération » constitué déjà sous le commandement de Jean-Pierre Vernant⁽¹⁾.

Durant l'été 1941, à la demande de son chef direct, Paul Maurel, il entre dans le mouvement pétainiste « Collaboration » où il est connu comme « un collaborateur acharné ». En février 1943, toujours sur ordre, il va plus loin et il s'inscrit à la 5^e centaine d'ins-



truction de la Milice. Ce qui lui permet de fouiller dans les bureaux non surveillés. En même temps, il met en place un réseau efficace de renseignement : il dispose d'informateurs dans les milieux vichystes ou stratégiques (à l'aérodrome de Francazal).

Il se procure également la liste des membres du groupe « Collaboration », celle des miliciens, des francistes de Marcel Bucard, du R.N.P. (Rassemblement national populaire) de Marcel Déat et du P.P.F. (Parti populaire français) de Jacques Doriot. Il livre des plans d'usines, de centrales électriques, de dépôts allemands de munitions (celui de Francazal justifiera un bombardement allié en 1942) et il reproduit personnellement les plans d'installations stratégiques : Poudreries de Toulouse et du Fauga, Cartoucherie, ONIA, aiguillage des gares Raynal et Matabiau, entre autres.

Pierre Bénech, dit « Pendaries », ne se contente pas de ces activités d'espionnage et de renseignement. En septembre 1943, à la demande de Jean-Pierre Vernant, le chef départemental AS, il forme un groupe-franc d'action directe.

Officiellement, jusqu'en 1943, Pierre Bénech est un étudiant logeant chez ses parents. Mais il est de plus en plus occupé, jour et nuit. Il dispose de deux planques de secours, qui lui assurent des possibilités de fuite en cas de besoin. A la suite d'un attentat commis contre un agent recruteur de la LVF (Légion des volontaires français) en juillet 1943, il doit « se mettre au vert ». Il se rend à Casteljaloux dans un Chantier de Jeunesse durant trois semaines pour se faire « oublier ». Il s'en évade le 19 août, rentre à Toulouse et devient un permanent clandestin appointé par la Résistance. Craignant d'être démasqué, il espase sa présence à la Milice et finit par l'abandonner.

Après le débarquement du 6 juin 1944, il suit l'état-major départemental FFI de Jean-Pierre Vernant au maquis, au lieu-dit La Baraque, aux confins de la Haute-Garonne et de l'Ariège. Il peut enfin « y respirer librement ».

A la Libération, Pierre Bénech participe aux accrochages de la gare Matabiau et du quartier Saint-Cyprien avant de rejoindre la préfecture. Il est affecté à l'état-major départemental puis régional de Jean-Pierre Vernant où il s'occupe essentiellement du secrétariat. Il est nommé Commandant du Palais Niel, siège de la 17^e Région Militaire avec le grade de Capitaine F.F.I. Après le 14 juillet 1945, il quitte l'armée, mais entame une carrière d'officier de réserve dans le Corps des O.R.S.E.M. (Officiers de Réserve du Service d'Etat-major) qui le mènera jusqu'au grade de colonel.

Depuis 1945, Pierre Bénech répond à toute sollicitation qui lui permet de défendre « l'Esprit de Résistance ». Il est titulaire de plusieurs décorations, dont celle d'officier de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, d'officier de l'Ordre national du Mérite, de la croix de guerre 1939-1945 et enfin, celle à laquelle il est le plus attaché, la médaille de la Résistance.

Le Comité de rédaction

(1) Nous avons rendu hommage à Jean-Pierre Vernant dans la revue « Blagnac, Questions d'Histoire » n° 33

(2) Voir la même revue n° 6 et n° 11

SOURCES

GOUBET (Michel) et DEBAUGES (Paul), « Histoire de la Résistance - Haute-Garonne » ed. Milan, 1986

Renseignements donnés par Pierre Bénech

ME/OF
MODÈLE NATIONAL - SÉRIE NORMALE
Références : IM n° 10 EMGG/FFI du 8. 2. 1945
IM n° 4550 FFCL/FI du 9 mai 1947

V^{me} RÉGION MILITAIRE
ETAT-MAJOR
Bureau F. F. C. I. régional
N° 16.315 BR FFCL/FI-N
Toulouse le 26.1.1951

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA V^{me} RÉGION MILITAIRE, certifie que
M onsieur BENECH, Pierre, Victor alias PEIDALIES
né le 9 M.I. 1923 à TOULOUSE
actuellement domicilié à 12 rue d'Orléans TOULOUSE

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes et dans les départements ci-après :

<u>A.S. SECTEUR II (Haute-Garonne)</u>	du	<u>1.1.1943</u>	au	<u>20.8.1944</u>
	du	<u>XX</u>	au	<u>XX</u>
	du	<u>XX</u>	au	<u>XX</u>

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

Circonstances particulières _____

M onsieur BENECH Pierre a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au 25.8.1944 date à laquelle il a été affecté à l'Etat-Major départemental F.F.I. puis à l'Etat-Major Régional F.F.I. puis C.G. de la 17^e Région Militaire et C.O.I. II7 - Démobilisé Il est rentré dans ses foyers le 20 OCTOBRE 1945

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A Toulouse, le 26 JANVIER 1951
Le Général de Division JOUSSE
Commandant la V^{me} Région Militaire
P.C. Le Colonel PASTEUR
Chef d'Etat-Major
Signé : PASTEUR
P. A. : Le Capitaine LOYER
Chef de la Section F.F.C.I.

Références particulières éventuelles : Médaille Militaire décret du 4.2.1946
Croix de guerre 2 citations - Médaille de la Résistance décret du 14.6.1946.-

Saint-Pierre : de nouvelles perspectives

Le développement économique et industriel récent de la ville de Blagnac a fait quelque peu négliger les vestiges de son passé. Cependant, la ville peut s'enorgueillir de son centre ancien, de plusieurs maisons à pans de bois et, surtout, de son église, bel édifice composite construit presque entièrement en brique et dominée, à l'ouest, par un grand clocher-porche de type toulousain. Des campagnes de fouilles récentes, conduites au gré des travaux de restauration indispensables, permettent de se faire aujourd'hui une idée plus précise de ce monument aux caractéristiques assez atypiques.

Quelques rappels historiques

Les grandes lignes de l'histoire de l'église Saint-Pierre de Blagnac sont aujourd'hui relativement bien connues. Nous en avons déjà parlé dans plusieurs numéros de la Revue « Blagnac, Questions d'Histoire » (voir en particulier, les numéros 7 à 11 et le numéro 20), ce qui nous permettra d'être assez rapides. Cependant, il paraît utile de rappeler les données généralement admises autrefois, car elles ont orienté les recherches récentes, même si celles-ci devaient les remettre en question.

- Le cartulaire de l'abbaye Saint-Sernin de Toulouse fournit les premières mentions relatives à la seigneurie de Blagnac qui appartenait au Comte de Toulouse, puis à l'abbaye de Saint-Sernin. Le texte le plus intéressant date de 1098. A cette date, Guilhem IX d'Aquitaine et sa femme, Philippa, prennent sous leur protection l'église de Saint-Sernin et lui lèguent la « villa » de Saint-Pierre de Blagnac avec son église. Peut-être ne s'agit-il que d'une restitution dans le contexte de la réforme grégorienne ? Quoiqu'il en soit, la mention dans les actes du cartulaire de dîmes et de dîmaire permet de conclure que dès cette époque l'église Saint-Pierre était le centre d'une « villa » constituant une paroisse, dont l'importance stratégique n'était pas négligeable.

De cette époque, daterait une petite église romane, dont on retrouve des éléments dans les bases de la construction gothique du XIV^e siècle. Petit monument très simple, à nef unique, cette église romane était probablement caractérisée par un clocher-mur, dont les vestiges ont été repérés dans l'abside de l'église actuelle.

- Les mentions ultérieures relatives à l'église de Blagnac sont fragmentaires et, souvent, très indigentes. On peut, malgré tout, fixer quelques dates sans, toutefois, pouvoir convenablement les relier entre elles.

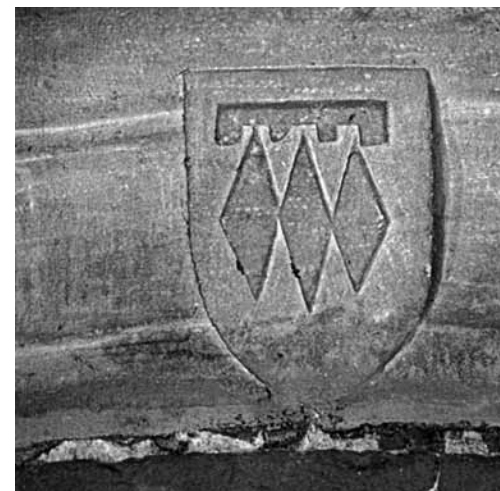
Elevée en prieuré au XII^e siècle, l'église de Blagnac, dont le statut paroissial restait incertain, passa, au XIII^e siècle, entre les mains du roi de France dans des conditions que les textes de l'époque ne permettent pas de préciser de façon très claire, sans doute parce que le roi de France est devenu Comte de Toulouse à la mort d'Alphonse de Poitiers, en 1271.

En 1307, le roi de France cédait la seigneurie de Blagnac à un certain Géraud Balène. Mais l'acte du contrat passé entre les représentants de Philippe-le-Bel et Géraud ne fait malheureusement aucune allusion à l'église. Après la mort de Robert, fils de Géraud Balène, en 1387, la seigneurie de Blagnac passe à la famille de Voisins (ou Devoisins), dont le fondateur, Géraud de Voisins, était sans doute le petit-fils de

Géraud Balène. La famille Devoisins conservera Blagnac jusqu'en 1682.

- C'est la famille Devoisins qui aurait été à l'origine de la plus grande partie des transformations faites sous l'Ancien Régime. Mais les textes, consacrés le plus souvent aux rivalités entre le prieur et le seigneur de Blagnac, sont très peu explicites sur l'his-

►
Détail du blason
des Devoisins,
sculpté
sur chaque chapiteau
des piliers
de la chapelle
Saint- Jacques



toire même du monument. On a, cependant, autrefois avancé quelques hypothèses.

Géraud Devoisins serait à l'origine de la reconstruction de la nef, détruite par un incendie vers le milieu du XIV^e siècle et de son agrandissement. On lui devrait, également, la construction de la chapelle Saint-Jacques, qui devient la chapelle funéraire de la famille Devoisins. On lui attribuait aussi la construction du clocher-porche de type toulousain remplaçant le vieux clocher-mur de l'ancien édifice roman.

Les travées de la nef, qui étaient couvertes à l'origine par des arcs diaphragmes, ont reçu des voûtes sur croisées d'ogives, à la fin du XV^e siècle. Au début du XVI^e siècle, l'église fut en partie remaniée en gothique flamboyant.

En 1547, un contrat – assez confus et d'interprétation délicate – conclu entre les Consuls et un maçon de Toulouse, Guilhem Castel, prévoyait la construction (ou la reconstruction ?) d'une sacristie voûtée selon les mêmes caractéristiques que la nef de l'église.

Les interventions de sauvegarde récentes



◀
Détail de la reprise
en briques
et moellons
dans l'appareil
de briques et galets
de l'abside

- Dès 1989, le décapage des enduits de ciment qui constituaient l'intégralité des parements intérieurs de la nef, a confirmé certaines hypothèses avancées depuis longtemps, en particulier l'existence d'un édifice primitif, d'époque romane, construit en briques et en galets.

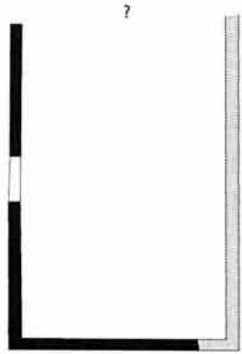
- Surtout, l'église a fait l'objet de deux campagnes de fouilles de sauvegarde en 1995 et 2000. Ces deux campagnes, encadrées par le Service régional de l'Archéologie, ont été conduites sous ma responsabilité. La campagne de 1995 correspondait au creusement d'un drain autour de l'église ; celle de 2000, à la mise en place d'un chauffage par le sol à l'intérieur de l'église.

Bien qu'aucune étude archéologique du bâti n'ait été envisagée à cette époque – étude qui manquait gravement pour interpréter les phases de construction du monument – une première ébauche de ce travail a pu être réalisée par Mme Quitterie Cazes, M. Maurice Scelles et moi-même en 1995. Ces observations, bien que succinctes, ont permis de reconnaître les phases principales de la construction de l'édifice, assez différentes des hypothèses formulées avant cette date, et ont démontré l'intérêt d'effectuer une étude plus approfondie. C'est à partir de ces données initiales, confirmées en 2000, qu'ont été entreprises de nouvelles recherches.

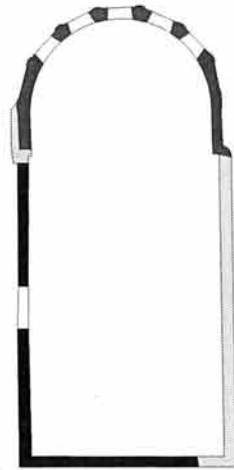
- A partir de 2006, M. Péron, architecte du Patrimoine, chargé de la restauration de l'ensemble de l'édifice, a insisté sur la nécessité de réaliser cette étude avant la pose de nouveaux enduits. La Ville de Blagnac, propriétaire du site et du monument, a donné son feu vert pour cette entreprise qui a vu le jour au printemps 2008, au cours de la réalisation de l'ensemble des travaux.

Sur le plan historique et archéologique, ces recherches récentes ont abouti à des résultats très importants. Confiée au Bureau Hadès, l'analyse archéologique du bâti a été assurée par M^{lle} Mélanie Chaillou du 12 au 23 mai 2008. Ces recherches ont été complétées par M. Sébastien Maillard, du service du patrimoine de Blagnac, qui a pu réaliser au scanner-laser 3D un relevé des élévations intérieures de l'église. Des recherches en Archives, permettant de préciser l'étude historique de l'église, ont été réalisées, au cours de la même période, par Christian Calmes et Thierry Poireau.

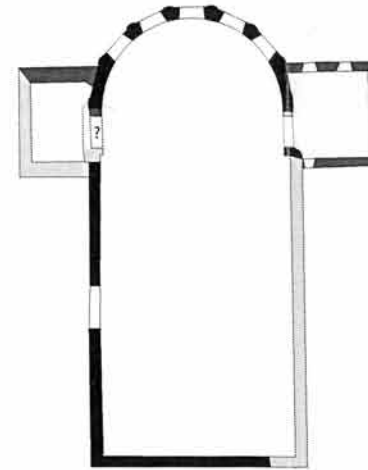
Proposition d'évolution du plan de l'église, de la phase antérieure au XIII^e siècle (?), jusqu'au XX^e siècle.



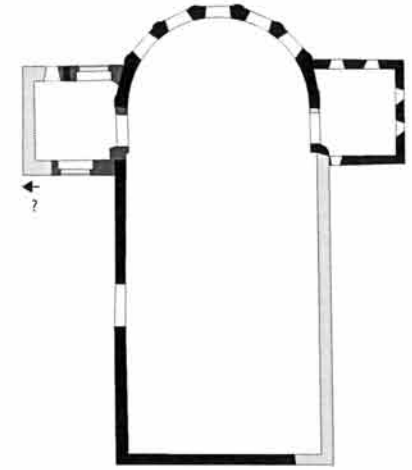
phase 1a et b
ant. au XIII^e siècle



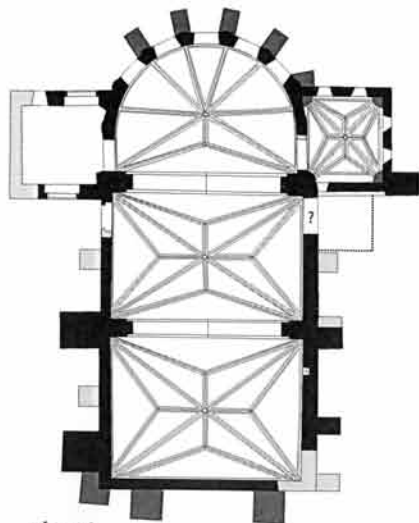
phase 1c
ant. au XIII^e siècle



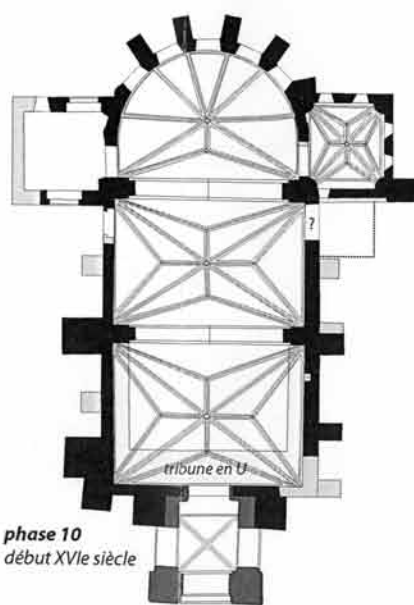
phase 2a et b
ant. au XIII^e siècle



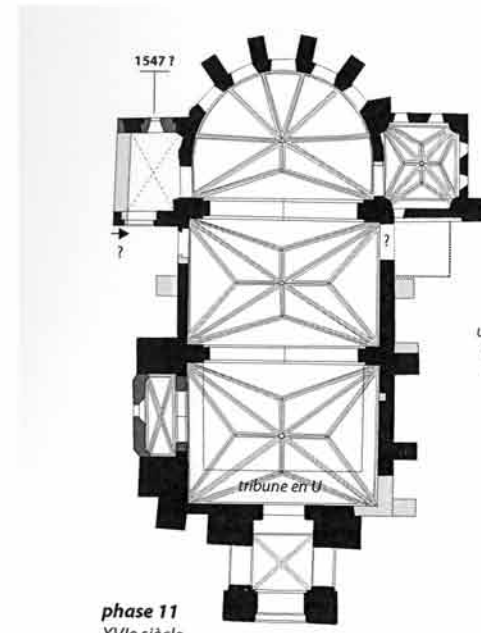
phase 3
ant. au XIII^e siècle



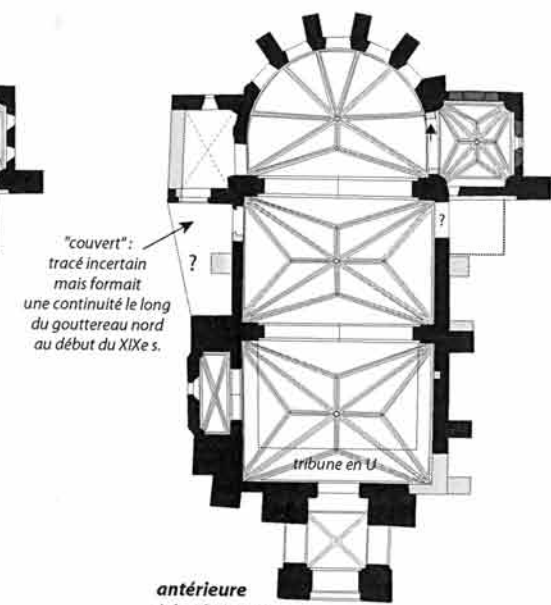
phase 9
fin XV^e - début XVI^e siècle



phase 10
début XVI^e siècle

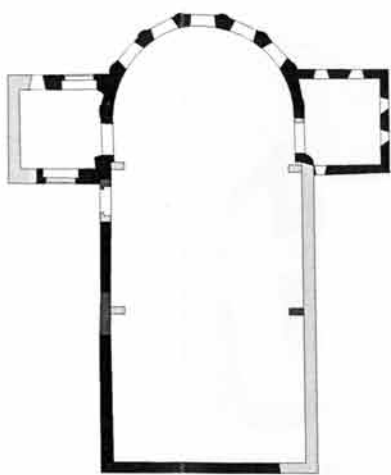


phase 11
XVI^e siècle



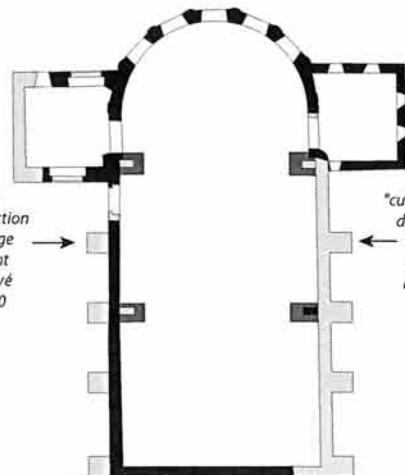
antérieure à la phase 12

"couvert":
tracé incertain
mais formait
une continuité le long
du gouttereau nord
au début du XIX^e s.



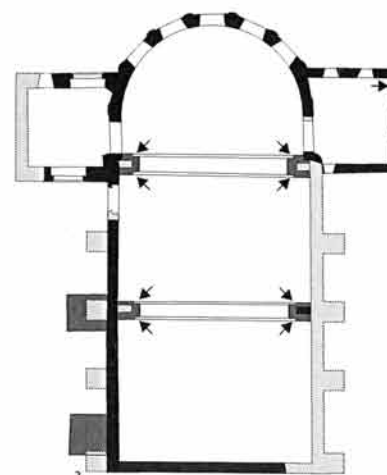
phase 4
XIIIe siècle ?

"culée" (= contrefort)
détruite lors de la construction
de la chapelle de la Vierge
et dont le soubassement
semble avoir été retrouvé
lors des fouilles de 2000

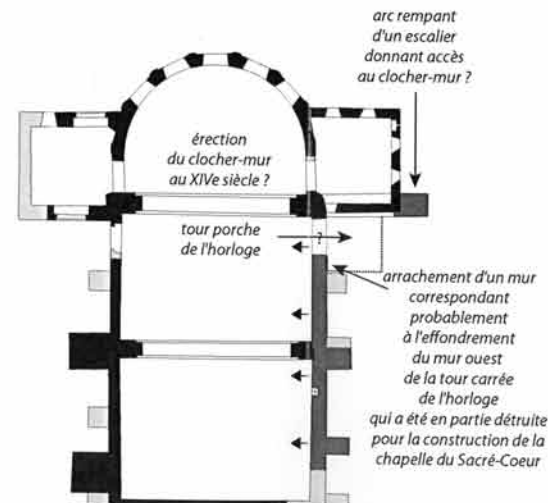


phase 5a
XIIIe siècle ?

"culée" (= contrefort)
détruite lors de la
construction
de la chapelle
du Sacré-Coeur



phase 5b
XIIIe siècle ?

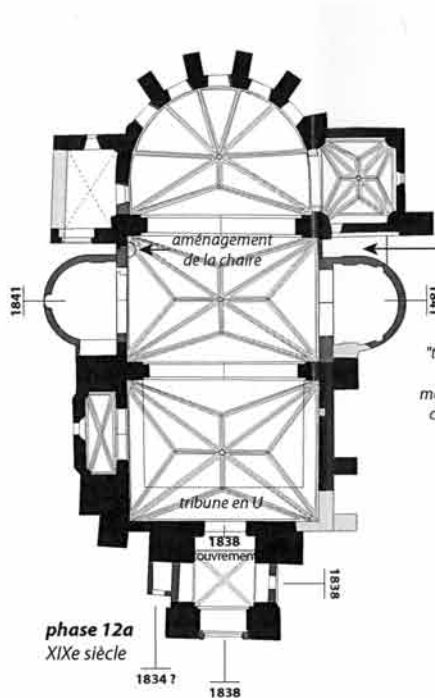


phase 7b et 8
XIVe-XVe siècles

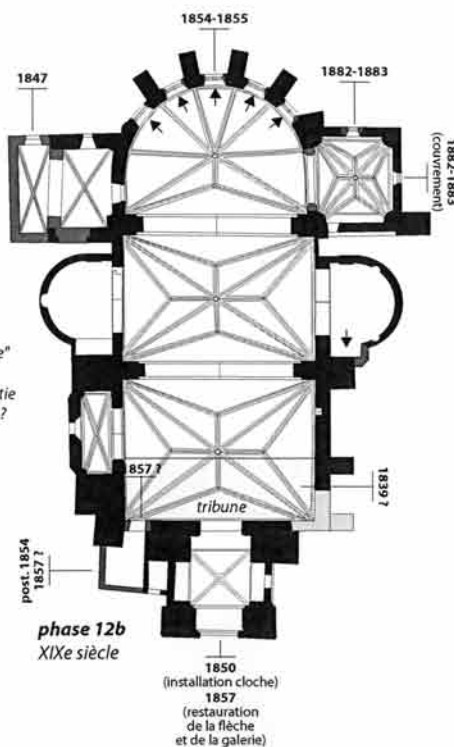
arc rampant
d'un escalier
donnant accès
au clocher-mur ?

érection
du clocher-mur
au XIVe siècle ?

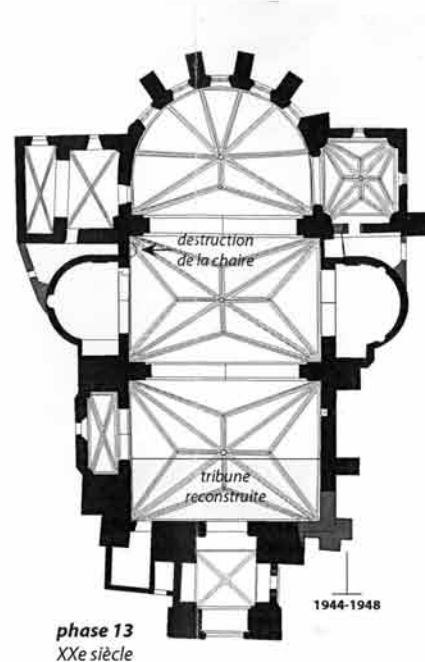
arrachement d'un mur
correspondant
probablement
à l'effondrement
du mur ouest
de la tour carrée
de l'horloge
qui a été en partie détruite
pour la construction de la
chapelle du Sacré-Coeur



phase 12a
XIXe siècle



phase 12b
XIXe siècle



phase 13
XXe siècle

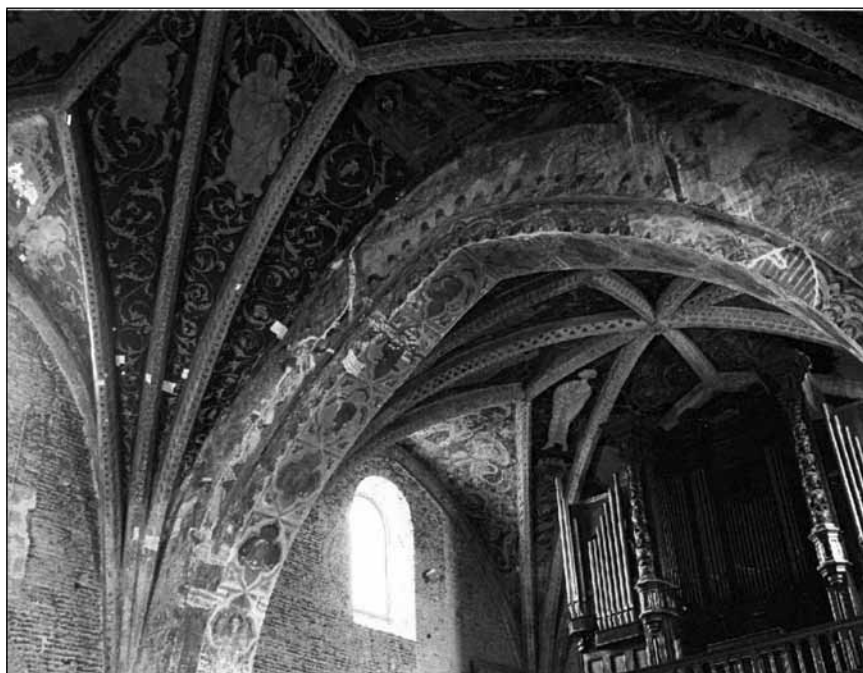
- parties en place
- parties construites
lors de la phase décrite
- parties incertaines
- "mouvement" des murs
→ et indication d'aménagements
particuliers



0 5 10 m



◀
Détail de l'appareil
de briques,
moellons et galets,
sous la fenêtre,
dans la première
travée



◀
Face orientale
de l'arc
diaphragme
ouest

Les interprétations actuelles

Le rapport d'étude, présenté par le Bureau d'investigation archéologique Hadès, sous la responsabilité de M^{lle} Mélanie Chaillou, permet une meilleure compréhension de l'édifice actuel, tout en remettant sérieusement en cause certaines conceptions anciennes. Aujourd'hui, on peut admettre trois phases de construction ou de transformation de l'édifice au cours des âges.

- A l'époque romane, a été édifiée, en briques et galets, une première construction, dont il ne subsiste que des vestiges assez délicats à interpréter. Cet édifice, à nef unique, complété à l'est par une abside polygonale légèrement plus étroite, faisait environ 28m de long sur 12m de large. Il ne pouvait être que charpenté. La médiocrité de ces vestiges ne permet pas une datation précise de cette église primitive, mais il paraît peu probable qu'elle puisse correspondre à une église en place en 1098.

- La reconstruction et les aménagements de l'église ancienne se sont, en fait, échelonnés sur près de trois siècles, de la fin du XIII^e siècle au début de l'époque Moderne. Toutes ces transformations successives ne peuvent être mises au compte du seul Géraud Devoisins et de ses premiers successeurs. Nous nous contenterons de jalonner les principaux moments de ces transformations.

Vers la fin du XIII^e siècle, la fragilité de la construction primitive – les murs n'avaient que 0,70m d'épaisseur – a imposé sa consolidation. Des contreforts extérieurs ont permis de renforcer les murs. Les piliers intérieurs ont été réunis par des arcs diaphragmes de profil brisé et trapus. La construction de ces arcs diaphragmes a, sans doute, permis la mise en place d'un plafond planchéié. Au cours des décennies suivantes, sont aménagées, au nord-est et au sud-est, des annexes, permettant, avec la construction d'une sacristie au XV^e siècle, d'augmenter l'espace disponible dans un édifice qui restait de dimensions assez modestes. Plus tardivement, ces annexes ont été transformées en chapelles (chapelle Saint-Jacques, qui sera voûtée comme le reste de l'église à la fin du XV^e siècle et deviendra

la chapelle funéraire de la famille Devoisins ; chapelle de la Madeleine-et-Saint-Blaise, aménagée plus tardivement, au XVI^e siècle).

Au XIV^e siècle (ou au début du XV^e ?), le pignon oriental a été surélevé pour la construction d'un clocher-mur large de 6,90m [il n'est donc pas d'époque romane comme on le pensait autrefois]. Ce clocher-mur, dont toute la partie supérieure a été arasée, était percé d'une large baie centrale. On sait qu'il comportait, au moins, quatre cloches. Mais on ignore tout de la disposition des autres baies de ce clocher. L'apport le plus important de cette phase de travaux est le voûtement de la nef et du sanctuaire (à une date qui reste discutée par les spécialistes, entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle). La nef a été couverte avec des voûtes sur croisées d'ogives à liernes et tiercerons. Le voûtement du sanctuaire a nécessité la surélévation du mur de l'abside et la construction de cinq puissants contreforts extérieurs.

Le voûtement de l'église fournit une date assez précise pour la construction du clocher-porche qui est postérieure. On peut donc la situer au début du XVI^e siècle. Constitué de cinq étages, le clocher-porche de Blagnac est un remarquable exemple des clochers « toulousains » du type de Saint-Sernin ou des Jacobins. L'homogénéité de la construction permet de conclure qu'elle a été réalisée en une unique campagne. Seul, le premier niveau est voûté, le reste de la construction est occupé par le beffroi de bois qui supporte les cloches.

On doit cependant insister sur une idée essentielle : ces transformations successives, si importantes soient-elles, n'ont pas bouleversé la structure initiale de l'église. L'église de Blagnac reste encore aujourd'hui une petite église à nef unique, typique de l'architecture religieuse méridionale.

• Au XIX^e siècle, ont été réalisés, dans l'église, de multiples travaux qui, sans bouleverser la structure générale de l'édifice, ont largement contribué à lui donner son aspect actuel. On peut se contenter de relever quelques dates :

- 1834 : Installation du télégraphe dans la flèche du clocher, ce qui entraîne la destruction de la partie haute de la flèche et l'aménagement d'un escalier extérieur sur la face nord du clocher. Tous ces aménagements seront supprimés en 1857 après la disparition du télégraphe.

- 1838 : Agrandissement des fenêtres de la première travée de la nef et aménagement du porche d'entrée.

- 1839 : Reconstruction de la tribune.

- 1840-1842 : Construction de la chapelle de la Vierge et de la chapelle du Saint-Crucifix (actuelle chapelle du Sacré-Cœur).

- 1847 : Agrandissement de la sacristie.

- 1851-1854 : Modification des fenêtres du chœur.

- 1882-1883 : Ouverture des fenêtres hautes de la chapelle Saint-Jacques.

Nous pouvons conclure par une remarque. Les diverses interventions conduites depuis 1995 et aboutissant au remarquable rapport présenté par le Bureau Hadès, sous la responsabilité de M^{lle} Mélanie Chaillou, représentent un pas décisif dans la connaissance de ce monument prestigieux, dont les Blagnacais peuvent à juste titre être fiers. Cependant, des incertitudes et des questions demeurent. Seules de nouvelles recherches approfondies – documents d'archives ; analyse en laboratoire ; comparaisons stylistiques – permettront, peut-être, un jour de les résoudre en partie.

Daniel BONZOM

Le grand chemin de Toulouse à Grenade

Bien avant la réalisation, dans les années 1780, de l'actuelle route de Grenade, relatée dans la revue « Blagnac, Questions d'Histoire » n° 33, un chemin, déjà tracé sur une carte de 1320, va de Toulouse à Grenade en passant par Blagnac, Beauzelle et Seilh.

A Blagnac, à partir du Touch, avant d'atteindre le vieux chemin de Grenade, seul vestige toponymique existant, ce chemin primitif traverse plusieurs lieux-dits : tout d'abord Malard, ensuite Coucourou, les Mines et Buches.

Comme nous allons le voir, chacun d'eux puise son origine dans l'Histoire de Blagnac, toutefois le premier dépasse le simple cadre local.



◀ Le vieux chemin de Grenade dans les années 50 (collection famille Fontes)

Malard

Ce nom apparaît au XVII^e siècle : dans les registres paroissiaux, le 19 octobre 1652, année de la grande peste, le prêtre libelle ainsi une inhumation : « Antoine Dastarac enseveli au grand chemin près Malard. »

Auparavant ce « mazage » ou hameau éloigné du cœur du village s'appelait Fontenilles à cause de ses nombreuses sources et plus anciennement encore « La Bastide ».

Blagnac n'a jamais été une bastide. Il faut prendre ce mot dans le sens

« militaire » du XIV^e siècle, c'est-à-dire « ouvrage provisoire de défense en terre, en pierres sèches ou en bois » construit pour arrêter l'avance de l'ennemi. En 1349, durant la Guerre de Cent ans, après Grenade, les Anglais ravagent entre autres Merville et Daux ; les routiers, hommes de guerre et de pillage, contrôlent la navigation à Beauzelle et, semble-t-il, n'épargnent pas Blagnac. Pour se protéger de leurs « visites dévastatrices » les habitants auraient édifié des bastides. Leur passage serait attesté par la découverte, au XIX^e siècle, dans « le quartier de Malard », de débris d'armes anciennes, lances ou javelots.

Quoiqu'il en soit, l'appellation de « Malard » vient de Noble François de Malard, époux d'Isabeau de Voisins, fille du seigneur de Blagnac de la fin du XVI^e siècle au début du XVII^e.

Ce personnage, né vers 1580, fils de Salomon de Malard et de Anne de Caumels et petit-fils de François de Malard, capitoul de Toulouse en 1549, possède en indivision avec son frère cadet Noble François Aymable, de nombreuses pièces de terre, de vigne ou de prés disséminées dans Blagnac ⁽¹⁾ ainsi qu'une maison avec ses dépendances « sur le chemin de Grenade », des terrains attenants jusqu'à Coucourou et une fontaine ⁽²⁾ « au devant de la porte de l'enclos ».

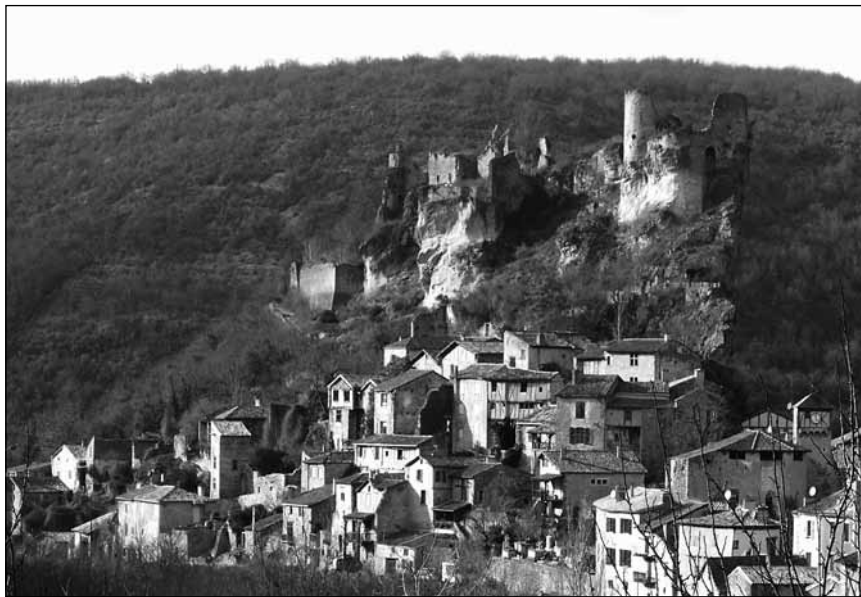
En septembre 1635, à Toulouse, dans la maison de l'aîné, les deux frères se partagent tous ces biens devant notaire. François Aymable vend sa part à François pour 9 300 livres. Ce dernier paie « présentement (...) la somme de 1 000 livres en pistoles d'Espagne » à son frère et s'engage à verser 1 000 autres livres « à la fête de Pâques prochaine et le restant avec

les intérêts en quatre années. »

François de Malard n'honore qu'en partie son engagement. En effet, le 12 juin 1647 « dans la maison de M. d'Aldéguier, conseiller du roi et receveur général des finances », en présence du notaire M^e Bessier, Isabeau de Voisins, déjà veuve, donne au « sieur Aymable de Malard (...) la somme de 2 673 livres en réales d'Espagne, pièces de 20 sols et autres monnaies » représentant « le principal et les intérêts » dus encore par son défunt époux. Elle s'acquitte de cette dette grâce à la vente de la troisième partie de la baronnie au sieur d'Aldéguier ⁽³⁾.

François de Malard « oublie » de payer régulièrement son frère cadet, peut-être parce qu'il assure la lourde charge de gouverneur de la ville et du château de Penne en Albigeois ⁽⁴⁾.

D'après P. et J. Malrieu « Penne la Catholique, fidèle au roi Louis XIII, se trouve entre deux fiefs protestants : Bruniquel et Saint-Antonin ». En ce début du XVII^e siècle, les guerres de religion font rage.



◀ le château de Penne aujourd'hui

Le « Sieur Malard » veille à la protection de sa ville et des communautés environnantes. En 1621, il convie les consuls de Penne « à assurer le guet pour contribuer à la garde de la forteresse ». La même année, il envoie

une vingtaine de soldats au secours de la garnison catholique de Nègrepelisse attaquée par les protestants de Bruniquel. En 1622, le roi Louis XIII vient assister en personne au siège de Saint-Antonin. Il récompense la ville de Penne pour sa loyauté en lui octroyant une somme de 200 livres. Les guerres se terminent, la royauté « triomphante » impose la paix, mais les esprits ne seront vraiment pacifiés qu'avec l'avènement au pouvoir de Richelieu.

En mars 1628, les consuls de Penne consignent encore dans leurs cahiers « une rumeur selon laquelle les protestants complotent de prendre Cordes... »

En 1636, « l'année du Cid », François de Malard est encore « capitaine de Penne ». Il décède donc entre cette date et 1647. Entre temps, il a eu deux filles avec Isabeau de Voisins : Anne, qui épouse en novembre 1635 Louis Bompar de Barbotan, vicomte de Labatut et qui reçoit en dot la somme considérable ⁽⁵⁾ de 20 000 livres (14 000 de son père, 6 000 de sa mère) et Marie mariée « moins richement » en 1636 à Guillaume Dussaux.

Sa « maison de briques » sur l'ancien chemin de Grenade « avec le logement du métayer et du jardinier, estables, granges et autres bâtiments, verger, jardin, pré, basse-cour », le tout d'un seul tenant et d'une contenance d'environ 10 hectares, est passée de propriétaire en propriétaire. Aujourd'hui, amputée d'une grande partie de ses dépendances et les terrains vendus en « parcelles », elle se situe, selon la tradition, au 14 rue de Malard. Le plan de 1745-49 témoigne déjà de ce morcellement (voir plan page suivante).

Le nom de cette portion du chemin allant du Touch à Grenade rappelle donc, le propriétaire du XVII^e siècle, Noble François de Malard. C'est véritablement une « bizarrerie » de l'histoire car aucun lieu, aucune rue n'évoque le souvenir des de Voisins, seigneurs de Blagnac durant trois siècles, qui ont joué un rôle bien plus important que les de Malard !

Coucourou

Ce nom désigne, en occitan, une colline, un lieu « perché ». Sa signification s'applique parfaitement à notre rue (devenue rue Pasteur) et au lieu-dit, entre « Malard » et « les Mines », en hauteur par rapport au

centre du village. La construction du deuxième château d'eau, en 1900, confirme cette définition. Cette année-là, pour répondre à la demande des habitants « des quartiers hauts de la ville et en particulier Coucourou et Malard », la municipalité, ayant à sa tête le maire Jean Rivet, le fait ériger au croisement des rues de Malard et Coucourou (aujourd'hui face aux archives municipales).



En octobre 2002, nous avons écrit un article sur ce sujet dans le numéro 24 de notre revue. A cette époque, nous n'avions pas pu présenter de photographie de cet édifice. Depuis, nos recherches ont été récompensées. Grâce à la gentillesse de la famille Martineau que nous remercions vivement, voici une lacune comblée.

Au début du XIX^e siècle, après le percement de la route de Grenade, les conseillers municipaux décident de raccorder la rue Coucourou et donc le lieu-dit, à cette nouvelle voie.

Mines

Ce nom intrigue les Blagnacais qui nous ont souvent interrogés sur sa signification. Nous pensions que cette appellation avait un rapport avec

◀ le château d'eau –
(collection famille
Martineau)

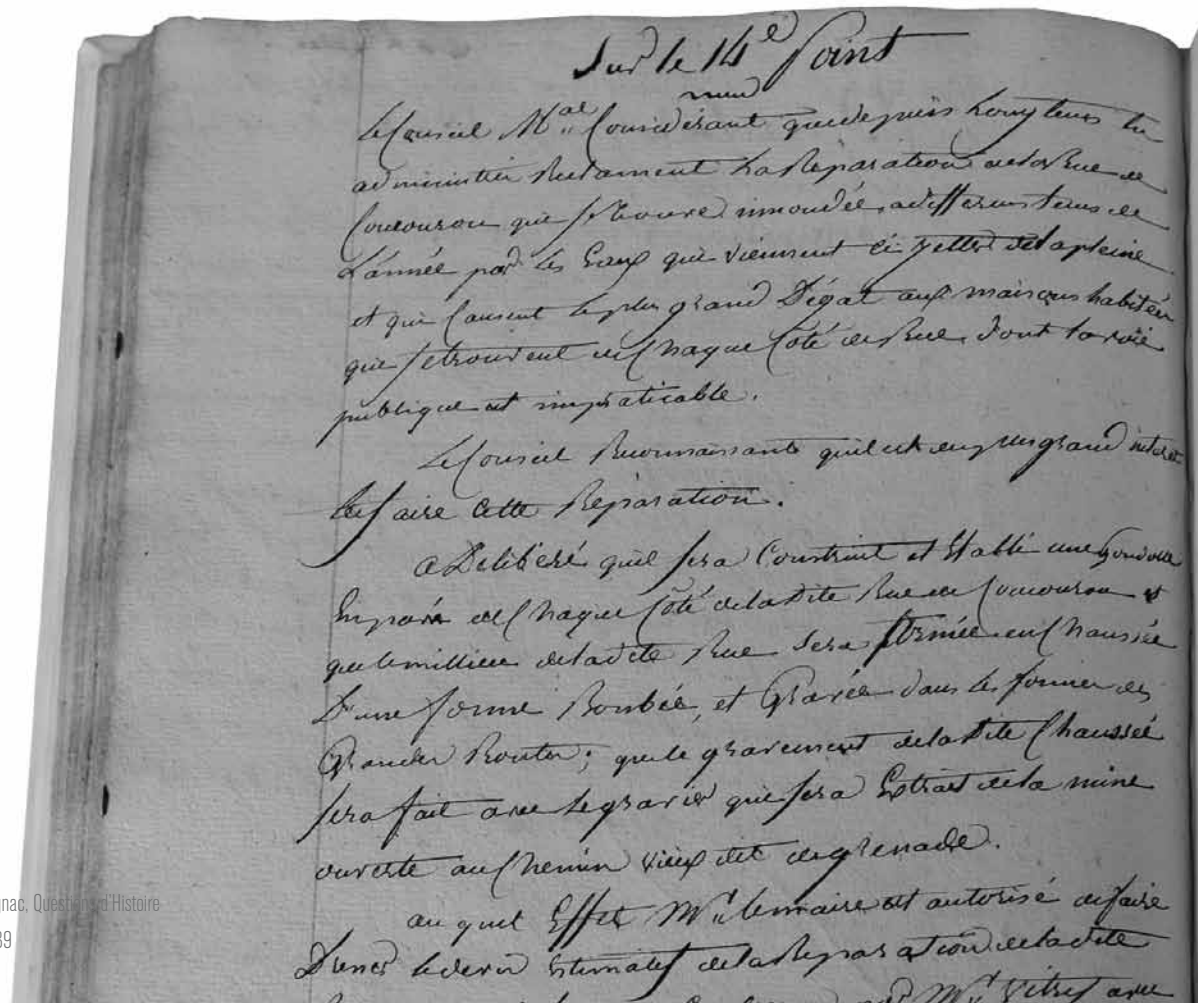
▶ Extrait
de la délibération

les briquetiers et la terre qu'ils pouvaient prendre à cet endroit. Cela n'est certainement pas totalement faux mais un passage d'une délibération du conseil municipal, en octobre 1818, donne une autre explication sans doute plus proche de la réalité.

A l'époque, les Blagnacais extraient de ce lieu les graviers nécessaires à l'empierrement des rues du village.

En 1818, c'est justement la rue Coucourou qui a besoin d'être réparée car « elle se trouve inondée à différents temps de l'année par les eaux qui viennent se jeter de la plaine et qui causent le plus grand dégât aux maisons habitées qui se trouvent de chaque côté de la rue. »

Les conseillers municipaux demandent à M. Vitry d'établir un devis pour « la graver avec le gravier qui sera extrait de la mine ouverte au



s'élève près de chez eux, entre l'avenue de Cornebarrieu et le chemin d'Aussonne actuels.

Ensuite, après avoir longé ce site « macabre », le chemin primitif rejoint le « vieux chemin de Grenade » d'aujourd'hui et se prolonge vers le Riou puis quitte Blagnac pour Beauzelle, Seilh et enfin Grenade.

Ainsi s'achève, aux limites de Blagnac, la « promenade » sur le sinueux « Grand chemin de Toulouse à Grenade » autrefois très éloigné du cœur du village, caillouteux ou bourbeux, emprunté par des cavaliers, des piétons, des animaux en troupeaux ou attelés...

A chaque « arrêt » de ce parcours s'est ouverte une nouvelle page de l'Histoire de Blagnac.

Suzanne Béret

⁽¹⁾ Nous retrouvons dans cette longue liste des noms connus comme les Peyrous, Tomberoussy, Saoulous... et d'autres dont nous ignorons l'emplacement : Camp des Claux, Balat Mayral, Pigassete, Piquepoul...

⁽²⁾ C'est, peut-être, celle qui existe toujours en haut du chemin des Sœurs, cachée sous une petite construction.

⁽³⁾ Marc-Antoine d'Aldéguier, l'acquéreur, fait construire vers 1650, en bord de Garonne, un château devenu monastère deux cents ans plus tard.

⁽⁴⁾ Simon de Montfort fait un bref passage devant la cité cathare de Penne en 1212. Cette place-forte, alors possession de Raymond VII, entre dans le domaine du roi Louis IX par le traité de Meaux-Paris, le 12 avril 1229 et devient « forteresse royale. »

⁽⁵⁾ A la même époque, un hectolitre de blé vaut environ quatre livres à la halle de la Pierre St-Géraud à Toulouse d'après M. Gilbert Flouttard, membre de l'association des Amis des Archives de la Haute-Garonne.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives départementales de la Haute-Garonne

3 E 990

3 E 14 166

3 E 1169

- Archives municipales de Blagnac

registres paroissiaux

plans cadastraux 1G1 1G3

Délibérations municipales : Série D et en particulier 1D12

- Bulletin paroissial d'octobre 1963

- Cau (Christian), « Les Capitouls de Toulouse. L'intégrale des portraits des Annales de la Ville 1352-1778 » Ed. Privat, Toulouse 1990

- Lavigne (Bertrand), « Histoire de Blagnac » Ed. Lafitte Reprints, Marseille 1978

- Malrieu (Pierre et Jean), « Penne d'Albigeois à travers l'histoire », coll. « Les villages » Ed. Pierre-Jean Oswald – Honfleur 1969

- Navelles (André), « Familles nobles et notables du Midi toulousain aux XV^e et XVI^e siècles – tome VII – publication R.H.M. 1992

Je remercie Christiane Combelles pour la transcription de l'acte de partage entre les frères de Malard.

Charles Lomon : une vie à l'inattendu scénario

Les périodes d'entre-deux guerres ont-elles toutes leurs « années folles » ?

Deux générations avant les années 1920-1930, c'est ce que porterait à croire le mouvement aux contours fluctuants qui jaillit spontanément au lendemain de la guerre franco-prussienne de 1870.

Le Fumisme, mouvement décadent précurseur du comique moderne, se démarquait de la tradition de la Gaieté Française. Unissant des écrivains méconnus à de grands noms de la parodie et de la satire, il engendrait le rire « hénaurme », grinçant, ambigu et brouillé, subversif et provoquant, rire souvent jaune de l'humour noir et du non sens.

Ce courant vit l'émergence de groupes qui contribuèrent à faire les beaux jours, ou plus précisément les nuits blanches, du Paris de la III^e République. Ce furent les Hirsutes, Jemenfoutistes, Zutistes, Incohérents, Harengs Sours et autres Abracadabrants, et parmi eux aussi les Hydropathes, créés le 11 octobre 1878, à l'instigation d'Emile Goudeau, co-auteur de *Dix ans de bohème*. A en croire *Les Tablettes des Deux-Charentes*, journal de l'époque, ce sont « *de joyeux jeunes gens, poètes, étudiants, peintres, musiciens, élèves du Conservatoire, (...). Ils aiment les bons vers, la belle musique et la fine comédie, mais ils ont l'eau en horreur, d'où leur nom d'Hydropathes, (...), ceux que l'eau fait souffrir. Or chose piquante et logique admirable ! Ils ont justement choisi pour Président un poète qui s'appelle Goudeau. Emile Goudeau a écrit un livre d'une rare énergie très original et très moderne, Les fleurs du bitume, qui ne poussent guère qu'à Paris. (...)* ».

Les noms de certains de ces Hydropathes sont parvenus jusqu'à nous : Alphonse Allais, écrivain et humoriste, Coquelin Cadet, comédien de Boulevard, Félicien Champsaur, écrivain et journaliste, le tout jeune Emile Cohl, futur cinéaste d'animation, aujourd'hui reconnu comme le « père » du dessin animé, Charles Cros, savant, poète et conteur, Maurice Rolinat, poète et musicien, ami de Georges Sand, Charles Fremine, écrivain, journaliste et poète, Raoul Fauvel, chansonnier, Louis-Alexandre

Gosset de Guines, dit André Gill, peintre et caricaturiste, décorateur de la façade du cabaret *Le lapin agile* (« le lapin à Gill »...), Alfred Le Petit, caricaturiste républicain, Luigi Loir, peintre, dessinateur et affichiste de talent, Auguste Vacquerie, beau-frère de Léopoldine Hugo et futur exécuteur testamentaire du grand écrivain, resté fidèle à l'idéal romantique. Il y a même quelques femmes, dont Sarah Bernhardt, jeune trentenaire, tragédienne reconnue, qui, loin des drames du Répertoire, semble ne pas avoir été la dernière à s'amuser.

L'un d'entre eux était un Blagnacais : Charles Lomon.

Charles Lomon est né dans notre commune, le 1^{er} août 1852, avec l'aide de Blanche Cammartin, épouse Saint-Aubin, sage-femme de 64 ans, domiciliée rue Saint-Exupère.

Les parents, Alexandre Martin Lomon, et Charlotte Anne Antoinette, née Jolis, ont déjà deux enfants : Aristide, âgé d'une dizaine d'années, et Eliza Adélaïde Rebecca Marguerite, 8 ans.

Le recensement de 1851 les domicilie déjà rue Saint-Exupère, lui, dit propriétaire, âgé de 34 ans, elle, 30 ans, leurs deux premiers enfants, et la domestique, Magdeleine Espert, 24 ans.

Au recensement de 1856, Alexandre est dit : rédacteur du journal *l'Aigle*, Charles a 4 ans, sa sœur, peut-être pensionnaire, n'est plus mentionnée, et la nouvelle domestique, âgée de 23 ans, s'appelle Françoise Taillefer.

La famille semble avoir quitté Blagnac avant le recensement de 1861.

Entre-temps, en 1852, le chef de famille, d'origine parisienne, ardent soutien du nouveau régime, a participé à l'implantation à Toulouse du journal

LES HYDROPATHES

JOURNAL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Rédacteur en chef : Émile GOUDEAU

Directeur-Administrateur : Paul VIVIEN

ABONNEMENTS :

Paris. — Province. — Étranger

Un an : 3 francs

Secrétaire de la Rédaction : A. SARBEL

BUREAUX DE VENTE

13, Rue Monge, 13.

BUREAUX

50, Rue des Écoles, 50



L'hydropathe CHARLES LOMON, auteur de JEAN DACIER et de KENILIS

bonapartiste, *l'Aigle*, destiné, au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre 1851, à rallier l'opinion publique régionale à la politique impériale.

Ainsi que le souligne Jacques Sicart, dans son article sur le Second Empire à Blagnac paru dans le numéro 24 de notre revue, « sous prétexte de journalisme, Alexandre Lomon est bien sûr présent en pays toulousain pour faire de la propagande politique ».

À l'heure où la presse républicaine locale s'est retrouvée soit muselée, soit interdite, par le Pouvoir central, *l'Aigle* n'aura principalement, face à lui, que le Journal de Toulouse, dit politique et littéraire, mais parfaitement neutre.

Quoi qu'il en soit, le village de Blagnac, ses paisibles boulevards, ses bords de Garonne, l'ombrage des frondaisons de ses Ramiers, ses ruelles animées autour de la vieille église, et les champs et jardins alentour, furent des terrains de jeux privilégiés pour les trois enfants Lomon.

Charles, jeune garçon brun aux yeux sombres, fait de brillantes études dans un collège toulousain. Très tôt attiré par l'écriture, il sera récompensé, à quinze ans et demi, d'une violette d'argent de l'Académie des Jeux Floraux, pour la qualité de ses poésies, et en 1872, il publiera *Rénovation*, un recueil de poèmes qui lui vaudra une chaleureuse lettre d'encouragements de Victor Hugo.

Les années ont passé, entre petite enfance blagnacaise et scolarité toulousaine. Probablement paisibles. Mais au tout début de 1871, une nouvelle vient anéantir la famille :

Aristide, le frère aîné de Charles, a été tué le 19 janvier à la bataille de Buzenval.

Buzenval, dernière bataille. Tombée dans l'oubli, et pour cause...

- Buzenval, bataille inutile et absurde : Alors que tout laisse présager la fin imminente du Siècle de la Capitale, elle est l'initiative du Général Trochu, commandant de la Place de Paris, fanfaronnade surtout destinée à assouvir le sursaut patriotique d'une opinion publique exaltée.

« Trochu, du verbe Trop choir... », ironisera Victor Hugo.

Trochu, donc, décide de tenter une sortie en direction de Versailles, à la

tête des troupes assiégées dans Paris. La garnison compte 90 000 hommes, dont quelques volontaires, patriotes idéalistes. Parmi eux, Aristide Lomon, le frère aîné de Charles, écrivain en devenir.

- Buzenval, bataille dantesque : dans le parc du château de Buzenval, sur la commune de Rueil-Malmaison, les forces prussiennes sont « chez elles », solidement retranchées.

Le 19 janvier 1871, pendant que les Français essaient conjointement d'enlever la Redoute de Montretout et le plateau de la bergerie de Buzenval, la bataille dans le parc du château va être d'une violence inouïe. Sur un front de 6 km au total, et dans un indescriptible désordre, près de 5 000 hommes vont combattre au corps à corps, gênés dans leurs moindres mouvements par l'étroitesse des lieux.

A 7 h du soir, après une retraite sans gloire, la nuit glaciale de janvier tombe comme un linceul sur les morts qui par centaines jonchent les trois champs de bataille.

Aristide Lomon est du nombre. Il n'avait pas trente ans.

Dans sa douleur, Alexandre Lomon sait que son avenir n'est plus à la rédaction de *l'Aigle*.

Il semblerait que le couple se soit définitivement retiré, peu après, à Cazères-sur-Garonne.

Charles a presque vingt ans, son refuge à lui ce sera l'écriture, avec beaucoup de fantaisie.

De son œuvre restent quelques titres : *Jean Dacier*, drame en cinq actes et en vers, créé à la Comédie Française. La pièce est inspirée par la mort d'Aristide ; *Rénovation*, un recueil de poèmes ; *Le marquis de Kérilis*, drame en 5 actes et en vers donné pour la première fois à l'Odéon, le 7 avril 1879 ; trois romans : *La Régina*, *L'Amiral*, et *L'Affaire de Malpel*, édités chez Plon en 1884 et qui seront suivis chez le même éditeur par *Amour sans nom* en 1889. En 1893, Charles rédige le livret de l'opéra *Djelma*, créé à l'Opéra de Paris sur une musique de Lefèvre. En 1904, *Trilby*, féerie en cinq actes et en vers, écrite avec son ami Pierre Barthélemy Gheusi, est créée à la Comédie Française. En 1905, nouveau livret d'opéra : *La ronde des saisons*, ballet légendaire en trois actes et sept tableaux, d'après un récit du pays de Comminges, triomphe à l'Opéra de Paris, sur une musique de Henri

Büsser, suivi par *Les Atlantes*, aventures de temps légendaires, et *Thébla*, drame byzantin.

Parti très vite à Paris, Charles ne va pas tarder à y croiser de joyeux drilles du Quartier Latin, dont les Hydropathes, et il devient vite un des pionniers du mouvement, ce qui lui vaut les honneurs d'une présentation dans le journal des Hydropathes du 20 avril 1879. Voici ce qu'Émile Goudeau dit de lui :

« A vingt-six ans, avoir eu deux drames joués, l'un au Français l'autre à l'Odéon, avec succès ; avoir mis son nom en vedette dans les oubliées mémoires parisiennes, au point de forcer Duquesnel à donner une pièce d'un jeune qui n'est pas quinquagénaire, lui, comme tant d'autres jeunes, avouez qu'il y a de quoi s'étonner, mais on est de Toulouse ou on n'en est pas. Et de plus, on est brun, avec des yeux noirs obstinément fixés sur le but à atteindre, et qu'on abrite derrière un immense lorgnon uniquement pour décupler leur portée.

Il n'y a que les méridionaux, me disait naguère un poète blond, et c'est vrai.

Vous raconter la vie de Charles Lomon, à quoi bon ? Elle est plus faite de rêves que celle d'un héros d'aventures n'est pleine de réalités. Il vit d'une vie violente et surexcitée : Il a été le soldat de toutes les guerres de la Première République, le conventionnel, le royaliste, le vendéen, le chouan ; il s'est battu quelque part avec Hoche, et les canons ne lui font pas peur, à preuve, il en a mis deux dans Kérilis. Et ici, je me sens bien à l'aise pour faire l'éloge de Charles Lomon, n'étant pas suspect d'amour exagéré pour l'idéalisme et le mysticisme en art ; mais il y a une telle force dans la foi, cette souleveuse de montagnes, que je m'incline, et qu'en un adversaire artistique, je me plais à reconnaître un vaillant et un fort. Et puis, en cela comme en tout, il y a des causes. Lomon avait un frère, plus âgé que lui de dix ans, et pour la mémoire duquel il a un respect et un amour presque filiaux. Ce frère, qui portait en lui de jeunes espérances est tombé sur le plateau de Buzenval, comme Regnault, comme Coinchon, comme tant d'autres, moissonnés, hélas ! Le sang des martyrs possède une vertu féconde, et c'est de là que Charles Lomon a pris pour la patrie et son drapeau une sorte d'amour tragique qu'il cherche à communiquer au sceptique public des premières.

En tout cas, c'est une personnalité déjà puissante, et le personnalisme sera la marque distinctive de notre génération ennemie des écoles. *Suum cuique*, voilà notre devise. Or, sans être prophète, on peut assurer que parmi les personnalités

jeunes qui se disputent la célébrité, la vogue et la gloire, Charles Lomon sera l'un des plus puissants, parce qu'il est un des plus volontaires. Son anagramme le lui permet, du reste, en prenant le mot « los » dans son acception archaïque de louange :

« Los ! L'on marche ! »

Ce portrait de Charles Lomon, brillant, fidèle au souvenir, mystique à sa façon, avide d'héroïsme, ne nous le rend-il pas sympathique et attachant, dans sa quête d'Absolu ?

Quelques paroles signées d'un certain Cabriol et relatives à sa pièce *Kénilis*, viennent compléter ce tableau :

UN MOT DE LOMON

A PROPOS DE KENILIS

Lomon, quand il a dit : je veux,
N'est pas un gars qui se rétracte,
Et du directeur trop peureux
Tant pis si le nez se contracte.

Donc, au Français — numéro deux —
Pour impression plus exacte,
De *Jean D'Acier* l'auteur heurieux
Au bout de son quatrième acte

Voulait un vrai coup de canon —
Or Duquesnel dit : « Ah ! mais non !
» Contre vous point je ne m'emballe...

- » Mais avec votre patatra
- » Vous allez démolir ma salle ! !...
- » — Pas du tout, ça l'enlèvera. »

Pour récit conforme :

CABRIOL.

Les Hydropathes cesseront leurs activités en 1884, non sans avoir fait des émules, et sans que l'aventure ne leur ouvre les portes du Tout-Paris intellectuel et artistique de la Belle Epoque.

Quelques années plus tard, Charles va se lier d'amitié avec Pierre Barthélemy Gheusi.

Fils d'un banquier castrais, Gheusi, avocat de formation, est né le 21 novembre 1865 à Toulouse, et a fait ses études au collège de Castres à

l'époque où Jean Jaurès y était répétiteur. Il soutiendra fidèlement la carrière de ce dernier dès les élections législatives de 1889.

Talentueux touche-à-tout, il sera successivement journaliste, haut fonctionnaire, auteur dramatique, directeur de théâtre et par deux fois de l'Opéra-comique dont il renflouera les caisses à fonds perdus, directeur administrateur du Figaro entre 1920 et 1932, conseiller politique au Ministère des Colonies puis à celui des Affaires Etrangères, mémorialiste ; libre-penseur toujours, ami des jolies femmes aussi. Aidé, il est vrai, par la fortune familiale, il hésitera rarement à payer de sa personne et de ses biens pour les causes qui lui tiennent à cœur, comme par exemple, entre 1914 et 1918, en transformant en hôpital militaire le romantique château du Baron de l'Espée, à Ilbarritz, près de Biarritz, qu'il avait acquis en 1911.

Arrivé à Paris en 1889, il est aussi devenu un des ultimes gonfaloniers du mouvement décadent, pilier du Cabaret du Chat Noir où se sont repliés les anciens Hydropathes.

C'est peut-être là qu'il rencontre Charles Lomon, son « compatriote » du Sud-Ouest.

Les deux amis ont en commun leur goût de l'écriture. Gheusi écrit le plus souvent sous le pseudonyme de Norbert Lorédan. Outre plusieurs notices biographiques sur Gambetta, son lointain cousin, et Galliéni, dont il fut l'aide de camp au début de la Grande Guerre, ses mémoires en quatre volumes : *Cinquante ans de vie à Paris* restent comme un précieux et savoureux témoignage sur la vie politique et mondaine de la III^e République.

En 1904, Lomon et Gheusi s'amuse à mettre leurs talents littéraires en commun, ce qui donnera *Trilby*, la féerie en 5 actes et en vers qui aura les honneurs de la Comédie Française.

Ils n'oublient pas non plus leurs racines communes, et tout concourt à les y aider.

A cette époque, et sans aller jusqu'à parler de « mafia » régionale, existe à Paris une société d'assistance et de congratulation mutuelle (sic !), baptisée la Luscrambo (le Ver-luisant), qui regroupe « *les Toulousains de Paris, arrivés et chanceux, sans qui Paris ne tournerait pas...* », dans le sillage de Pedro Gaillard, natif de Toulouse et directeur de l'Opéra.

C'est ainsi que Lomon et Gheusi, pleinement associés à cette mouvance,

vont participer à la triomphale tournée des Gascons de Paris, organisée l'été 1898, pour fêter le centenaire de la naissance de Jasmin, le poète agenais, le plus célèbre précurseur des Félibres.

La dite tournée fait l'objet d'une minutieuse préparation, et il s'en parle jusqu'aux Amériques, comme en atteste un article paru le 12 avril 1898 dans *l'Abeille de la Nouvelle-Orléans*, sous le titre : *Le dîner des Cadets de Gascogne*, et qui cite Gheusi comme secrétaire local de l'organisation pour Toulouse, et Lomon en tant que membre du comité. En voici quelques extraits : « *Les Agenais se proposaient, à cette occasion, d'allumer des lampions et de pavoiser. Ils voulaient convier à cette juste glorification de Jasmin quelques personnalités méridionales de Paris, mais ils n'ont pas eu à aller au devant de quiconque : tous les Gascons de France pensaient en même temps au jubilé du bon poète. Voilà donc le premier prétexte, il y a un Gascon à célébrer, tous les Gascons veulent en être. (...)*

Les Cadets de Gascogne n'oublient pas que leur pays détient, avant l'Ecosse même (sic !), le record de l'hospitalité. Leurs frères et amis du Félibrige seront les premiers invités à leurs fêtes, à commencer par leur maître illustre, Frédéric Mistral. (...) Et savez-vous quel insigne les Cadets de Gascogne attacheront à la boutonnière ? Ce n'est pas la cigale qu'on abandonne à la Provence, sœur cadette de la Gascogne, mais le grillon avec la fleur emblématique du Sud-Ouest qui est – je vous le donne en cent – la violette ». Comme le souligne Jacques Arlet, « On allait leur montrer à tous ces Parisiens du Nord, combien c'est beau, combien c'est bon et chaleureux, combien c'est goûteux notre Midi du Sud-Ouest. On allait les emmener chez nous et leur faire faire ripaille, d'Agen à Carcassonne. »

La fête commença le 8 août 1898 à Agen, fief du Ministre Georges Leygues, par la fête de la Prune où l'on reçut les Gascons de Paris. Lors de la soirée de gala, le tragédien Mounet-Sully (« *vrai natif de Bergerac, contrairement à Cyrano* ») lut *Les pauvres gens* de Victor Hugo, et Jean Mouliérat, ténor de Opéra-comique et châtelain de Castelnaud-Bretenoux, chanta des airs de *Guernica*, de Pedro Gailhard et Paul Vidal.

Le lendemain et les jours suivants, un train spécial emmena tout ce monde d'abord à Montauban, pour célébrer Ingres, et aussi Michelet qui y avait vécu, et dont la veuve était présente, puis à Toulouse, pour trois jours, où eurent lieu successivement : une grande revue militaire et une soirée « vénitienne » sur la Garonne, un concert des meilleures chorales de la

ville, chantant entre autres : *La Toulousaine* de Deffes, *la Banière Toulousaine* de Gailhard et le *Chœur de soldats* de Faust et une séance solennelle dans la salle des Illustres récemment rénovée, fierté du Maire, Honoré Serres, en présence du Ministre Bourgeois qui n'hésita pas à affirmer que cette salle était « *la consécration la plus décisive et la plus magnifique de la suprématie toulousaine dans l'histoire de l'art contemporain* ». Sur la lancée, le ministre et une partie de l'assemblée allèrent au Grand-Rond inaugurer le monument au poète occitan Auguste Foures.

L'équipée se termina en apothéose dans les Gorges du Tarn, via le château de Cabrières, dans le Rouergue, où les accueillit Mademoiselle Emma Calvé, Diva internationale, non sans un détour, le 14 août, par Carcassonne où eut lieu le tout premier embrasement de la Cité, si réussi que la municipalité décida de le renouveler chaque 14-Juillet.

En ce mois d'août 1898, Charles Lomon vient d'avoir 46 ans. Il n'est plus seulement un jeune écrivain, amateur d'excentricités et de fantaisie. Il est marié depuis 1880, avec Hermine Jeanne Debat-Ponsan, dite Hermine. De 1880 à 1893, le jeune couple a résidé à Cazères, Charles se déplaçant à Paris en fonction des impératifs de sa carrière d'auteur ou de rencontres avec ses amis d'autrefois, et ils ont eu deux fils André, l'aîné, qui sera médecin, et Marc, le cadet, né à Cazères le 17 août 1882, qui deviendra comédien dans la célèbre troupe du Théâtre-Français, et avec qui Charles partagera une fervente admiration pour Nicolas Dalayrac, le compositeur né à Muret, au XVIII^e siècle.

La dernière trace des Lomon à Blagnac, consiste en trois lettres de Marc Lomon, justement, écrites depuis Cazères, sa « ville natale », datées de 1957, 1958 et 1959, et conservées par les Archives Municipales de Blagnac. Elles sont adressées à la municipalité de l'époque qui semble avoir songé, un temps, à donner le nom de Charles Lomon à une rue de la commune. Marc, (Léon Marc Aristide Charles), très proche de son père, décèdera à Montrichard, Loir-et-Cher, le 13 octobre 1968. C'était hier...

D'origine gersoise, les Debat-Ponsan, la belle-famille de Charles, sont tous de même souche, du fait de l'origine récente de leur patronyme. Les Debat étaient implantés au XVIII^e siècle dans la paroisse de Ponsan-Soubiran, diocèse d'Auch. Au début du XIX^e, c'est le nom de ce village du

sud du Gers, situé au nord de Castelnaud-Magnoac qui viendra compléter le nom des Debat « exilés » à Toulouse et en partie à Muret.

Tout au long du XIX^e, plusieurs générations de Debat-Ponsan cohabiteront rue Pharaon à Toulouse, passant bientôt leurs temps libres au domaine de Précousse, aujourd'hui disparu, sur les hauteurs du Girou, à la limite des communes de Gragnague et Garidech.

Hermine, est la fille de Toussaint Debat-Ponsan, d'abord organiste à la Cathédrale d'Ajaccio, où fut baptisé Napoléon Bonaparte, puis à Notre-Dame de la Dalbade, à Toulouse.

A vrai dire toute la famille est tournée vers la musique. Le grand-père accompagnait le plain-chant à la Basilique de la Daurade, l'oncle Jacques a été professeur de piano au Conservatoire, l'oncle Léon, médecin, né en 1807, tiendra l'orgue de l'église St-Jacques de Muret de 1835 à 1895 (!), et la cousine Angèle sera professeur de harpe au Conservatoire.

Hermine est une musicienne précoce, très proche de son cousin Georges, jeune virtuose, qui participera plus tard activement au relèvement de l'orgue de la Daurade par le grand facteur toulousain Puget, et qui en tiendra le clavier durant 67 ans !

Au début des années 1860, les deux cousins, seulement âgés d'une dizaine d'années, donneront ensemble, au Capitole de Toulouse, un récital à quatre mains.

Hermine Debat-Ponsan a beaucoup de cousins germains, dont le frère de Georges, Edouard, né à Toulouse en 1847, qui dérogera à la tradition familiale. Pour lui, ce sera la peinture.

Elève de Cabanel, franc-tireur engagé volontaire dans l'armée du Général Bourbaki durant la guerre de 1870, quelques lignes ne suffiraient pas à retracer l'ensemble de sa vie et sa carrière.

Il restera célèbre pour ses portraits de la grande bourgeoisie et des hommes politiques parisiens (ex : son fringant portrait du Général Boulanger à cheval), ses peintures d'Histoire de l'Antiquité, ses scènes de la vie paysanne, et de jolis tableaux intimistes de ses proches.

A sa période orientaliste, nous devons *Le massage, scène de hammam*, huile sur toile de 1883 que l'on peut admirer au Musée des Augustins.

Mais il contribua surtout à embellir la mairie de Toulouse, sur commande officielle, ornant le plafond de la Salle des Illustres de *La couronne de*

Toulouse, et représentant sur un des murs la visite supposée du Cardinal Loménie de Brienne au sculpteur François Lucas, en 1775, sur le chantier du grand bas-relief du Port de l'Embouchure, à Toulouse. Pour la salle du Conseil Municipal, il décidera de décorer le plafond d'une scène intitulée *La Garonne et l'Ariège dévalant les Pyrénées courent arroser Toulouse*, et d'animer un des panneaux muraux par une scène représentant Goudouli récitant ses poésies à Molière, lors du passage de ce dernier dans le Midi toulousain.

Il serait injuste, enfin, de passer sous silence son engagement aux côtés d'Emile Zola pour la réhabilitation du Capitaine Dreyfus, Zola à l'intention de qui il peindra son célèbre tableau : *Nec Mergitur, la Vérité sortant du puits*.

Le nom d'Edouard Debat-Ponsan sera plus tard donné à une avenue de Toulouse, ancien chemin d'octroi, qui, partant du fond des allées de Brienne à hauteur de l'écluse du Port de l'Embouchure, laisse sur sa gauche le Groupe scolaire puis la rue Jean-Baptiste Pigalle et la rue Sainte-Thérèse, avant d'aller se fondre dans la rue des Amidonniers.

Hermine, devenue Madame Lomon, partageait bien sûr avec Charles son amour de la belle musique, elle lui avait aussi offert sa famille en partage.

Or certains de leurs arrière-petits-cousins sont aujourd'hui connus de tous. Ainsi :

Jean-Louis Debré, actuel président du Conseil Constitutionnel, et son frère Bernard Debré, chirurgien urologue, député, jumeaux nés à Toulouse, le 30 septembre 1944.

En effet, leur père, Michel Debré, principal rédacteur de la Constitution de la V^e République et Premier Ministre du Général de Gaulle, par ailleurs frère du peintre Olivier Debré, était issu de l'union, le 4 août 1908, de la cousine germaine d'Hermine, Jeanne Debat-Ponsan, fille aînée du peintre et une des premières femmes à être reçue au concours de l'Internat de Médecine, et de Robert Debré, dont le propre père, Simon, écrivain, linguiste et talmudiste réputé, grand-rabbin de Neuilly-sur-Seine, appartenait à une famille de rabbins alsaciens, réfugiés du côté français de la frontière, après la guerre franco-prussienne de 1870.

Médecin lui aussi, Robert Debré, futur professeur, est aujourd'hui consi-

déré comme le père de la pédiatrie moderne et des Centres hospitaliers universitaires en France.

L'art, l'érudition, et l'attachement à son pays, comme fil conducteur de ces destins mêlés.

Les anciens Hydropathes fêtèrent les 50 ans de leur création, à La Sorbonne, en 1928.

Charles **Exupère** Chrysostome Alexandre Lomon, Homme de Lettres, né à Blagnac (Haute-Garonne) le 1^{er} août 1852, ne participait pas aux retrouvailles. Il avait fini ses jours dans sa soixante-et-onzième année à Paris, le 14 mars 1923, à midi, en son domicile, 19 rue Monsieur, ainsi qu'en atteste l'acte de décès établi le 15 mars par la Mairie du VII^e arrondissement, sur déclaration de son fils, André Lomon, 42 ans, médecin.

Au cœur de Paris, mais coupé du monde, après avoir beaucoup écrit, et collaboré à divers journaux, il vivait depuis les années 1905 une retraite studieuse, « *cloîtré dans une solitude balzacienne* » selon les termes de Maurice Manière, curé de Blagnac, en 1957, qui précise avoir recueilli ces renseignements « *à Cazères auprès de M. Marc Lomon* ».

Loin de ses souvenirs d'enfance et de la rue Saint-Exupère qui l'avait vu naître. Mais la rue Saint-Exupère, autrefois beaucoup plus longue puisqu'elle partait du bourg pour aller rejoindre le chemin de Blagnac à Beauzelle, a plusieurs fois, par le passé, changé d'appellation, comme l'a expliqué en détails Suzanne Béret, dans le n°13 de cette revue.

Elle finit par être scindée en deux parties, en 1920, quand le Conseil Municipal en rebaptisa le début du nom de Pierre Bacquié, dit Marius Bacquié-Fonade, bienfaiteur de la commune et très fidèle, pour des raisons qui lui appartenaient, à la mémoire de la famille Crucq qui avait habité cette rue dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Saint-Exupère, Bacquié-Fonade... Double patronage pour la rue natale de Charles Lomon.

Marius Bacquié-Fonade était quant à lui un homme avenant, ancien représentant de commerce, connu pour ses écrits régionalistes dans les revues *Le Grill* et *Terre d'Oc*, érudit en histoire locale et littérature occitane, il avait participé à l'éclosion de l'Escolo Moundino, et fondé, le 17 décembre 1904, l'association *Les Toulousains de Toulouse*.

Les deux hommes, contemporains l'un de l'autre, s'étaient peut-être

croisés lors de l'accueil mémorable fait aux Cadets de Gascogne, en 1898 ...

Rue Bacquié-Fonade !

Comme l'ultime clin d'œil du premier des Toulousains de Toulouse, au jeune homme à qui sa naissance dans une petite rue de Blagnac, avait permis d'être adoubé Joyeux Gascon de Paris.

Anne-Marie Ducos de Lahitte

N.B : Remerciements bien sincères à Suzanne Béret, pour son aide judicieuse, et pour son indéfectible persévérance dans l'exploration des archives de Blagnac et autres lieux...

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE :

Archives Municipales de Blagnac :

Etat-civil ;

Recensements de 1851 et 1856. Série D : 4D3.

ARLET (Jacques) : TOULOUSE à LA BELLE EPOQUE, Editions LOUBATIERES, Portet-sur-Garonne, 1999 ;

RUFFIE (Paul) : DEBAT-PONSAN, Toulouse 1847-PARIS 1913, Editions Privat, Toulouse 2005.

Marcel Carreyn : un destin lié à la guerre

Marcel Carreyn conduisant son troupeau de vaches à l'étable près de l'église et Marcel Carreyn musicien à l'Union Musicale : voilà les souvenirs que les anciens Blagnacais ont gardé de cet homme qui a vécu au XX^e siècle. Continuation et fin de l'article.

Depuis le 10/12/17, le Général Guillaumat a succédé au Général Sarrail comme commandant en chef des armées d'Orient et il prépare la grande contre-offensive.

Lorsqu'il arrive en Grèce des offensives limitées ont été lancées par Guillaumat en divers points du front.

31/05/18 : « Nous avons quitté le camp du dépôt à cent pour venir surveiller des prisonniers faits hier au cours d'une offensive qui commence très bien mais que le mauvais temps rendra plus pénible. »

06/06/18 : « Lorsqu'on est de garde, on ne fait que quelques petites corvées, les corvées pénibles étant faites par les Bulgares qui, eux, ne se plaignent pas car ils n'ont jamais été aussi bien. C'est surtout le pain qui leur semble bon, il est meilleur que le leur. Leurs officiers leur avaient dit que les Français n'avaient pas beaucoup de pain, ils s'aperçoivent que c'est le contraire et qu'on est mieux nourri qu'eux. Ils ont l'air très malheureux, leurs effets sont en très mauvais état, ils n'ont surtout pas l'air intelligents. Il y a quelques Boches, ce sont surtout des spécialistes : mitrailleurs - téléphonistes - agents de liaison - vaguesmestres... »

Le Général Franchet d'Esperey succède au Général Guillaumat (appelé par Clémenceau) en juin 1918 ; celui ci prévoit une offensive des Armées d'Orient renforcées de nouvelles divisions grecques.

Le succès ne peut être obtenu que par la conquête des hauteurs du Dobropolje.

Il faut couper en deux les armées Bulgares qui doivent étendre leur front et le renforcer à l'Ouest et qui sont au bord de l'épuisement ; une offensive serbe et française est lancée en direction de Belgrade, le centre est tenu par les divisions franco-grecques dans la vallée du Vardar et les serbes dans le secteur de la Cerna ; une offensive britannique et grecque est dirigée vers la Bulgarie et en direction du lac Doiran.

D'abord c'est la mise en place des Armées.

09/06/18 : « On nous a fait déménager, pas bien loin, à cent mètres... C'est toujours sur une montagne, il faut piocher pour pouvoir monter assez convenablement la tente ; nous avons travaillé sous la forte chaleur car nous voulons avoir fini pour le soir, mais nous sommes tous fatigués, heureusement que nous avons eu trois Bulgares pour nous aider, ils sont allés chercher des petits arbustes, comme cela notre tente est installée à l'ombre. On y est maintenant très bien et en plein air mais ce ne serait pas militaire si on ne nous faisait pas changer d'emplacement dans quelques jours. »

23/06/18 : « Je suis maintenant détaché au camp d'aviation. »

28/07/18 : « J'ai retrouvé mon régiment. »

03/09/18 : « Depuis le 27 août, nous étions en route pour rejoindre le Front, les marches étaient fatigantes... Pour le moment nous sommes logés dans des abris sur le flanc d'une montagne. »

20/08/18 : « Nous sommes toujours à l'arrière. »

15/09/18 Nénette : « Hier soir j'ai reçu ta lettre du 30 où tu dis que tu rejoins le Front par étapes de 15 km »

▼
Dispositif
des armées alliées au
15 septembre 1918
(carte de JF Crauze)



La mise en place des troupes est terminée le 14 septembre 1918 alors que commence la préparation d'artillerie. La première phase se déroule sur cinq jours et le 21 septembre la bataille de rupture est gagnée.

17/09/18 : « Me voici de retour de l'attaque et comme je l'espérais je m'en suis bien tiré... Mais c'est bien malheureux que ce ne soit pas la dernière. Nous avons un peu bousculé les Bulgares et avancé de plus de 5 km ; arrivés à notre objectif nous avons laissé passer devant nous les Yougoslaves qui, eux aussi, ont réussi dans leur attaque.

... On parle beaucoup de paix cette semaine, on causait même de l'Armistice en France mais cela n'a pas l'air d'être bien vrai ; toutes sortes de tuyaux circulent ici et dans ce pays de sauvage on ne sait jamais les vrais nouvelles... car je crois bien que les Boches sont en train d'avaler une mauvaise pilule... Comme vous le savez, on a terminé vivement avec les Bulgares ; ils ne s'attendaient pas à un si brutal « accès de fièvre » des Poilus d'Orient et quinze jours de lutte leur ont suffi ; on dit aujourd'hui que la Turquie capitule dans les mêmes conditions... Les Bulgares engagent leurs réserves, les Allemands rappellent les unités de Roumanie ; les Franco-Grecs par leur rapidité dans l'action s'emparent du massif de la Dzena à plus de 2 000 m d'altitude et redescendent vers le Vardar pour prendre à revers les Germano-Bulgares.

24/09/18 : « Comme objectif nous avons à réduire les premières lignes de défense afin de permettre aux Yougoslaves l'entrée en Serbie, la première ligne étant la plus défendue ; mais après, cela a été mieux car l'artillerie ennemie a été obligée de se retirer si elle ne voulait pas être prise ; ce ne sont que les mitrailleuses qui nous ont maintenues un peu en respect ; cela n'a pas empêché d'arriver à notre objectif (7 km d'avance et l'ennemi en pleine déroute). Sur une montagne, il y avait plusieurs nids de mitrailleuses qui n'auraient jamais été pris si cela avait été des Français car la position était excellente pour eux.

Quand nous étions loin, ils tiraient ; lorsque nous étions en train de grimper, au lieu de se défendre, ils se sont rendus. Ce ne sont pas des soldats ; ils sont tout à fait démoralisés ; seuls les officiers sont un peu militaires, mais avec eux il y a des Boches et des Autrichiens. Les Serbes et Yougoslaves qui sont dans leur pays sont énervés, fous et se battent, eux, avec fureur. Le succès est très grand et peut-être allons nous profiter

de leur désarroi. Ce qui est fatigant ce ne sont pas les attaques, ce sont les montagnes de ravins, il n'y a pas de route. On doit faire des marches forcées, dans la journée il fait très chaud. La lutte s'est passée pour nous à 1 800 m d'altitude et cela n'a pas empêché d'avoir à prendre d'assaut d'autres montagnes encore plus hautes ! Là haut il fait très frais et très froid la nuit ; ici en bas le soleil chauffe très fort. Nous avons eu très peu de pertes au régiment à cause de l'artillerie ennemie qui n'a pas pu donner. Dans mon service, il n'y a des manquants que dans ma tente ; sur six, il en manque trois : un évacué pour fièvre, un blessé, un tué.

01/10/1918: « Nous en avons fini avec les Bulgares ; nous sommes tous très contents, nous avons (souffert) beaucoup le mois précédent mais cela n'a pas été pour rien, peut-être aurons-nous maintenant un peu de repos. Je ne sais de quel côté nous irons, peut-être en Bulgarie ou en Serbie, pour le moment nous sommes avec les Anglais ; nous étions prêts à partir pour entrer en action avec eux mais le départ a été suspendu. Nous sommes revenus dans la région de Salonique et nous attendons les événements. »

Du 14 septembre au 2 octobre 1918, les pertes des Alliés sont de 577 tués, 2 757 blessés et 149 disparus.

Les Serbes libèrent leur pays en quelques semaines. Le Tsar Ferdinand abdique et la Bulgarie signe l'Armistice le 29/09/18 (le premier de la guerre !). Le 30, Franchet d'Esperey décide de poursuivre ; alors, les troupes alliées foncent vers le Danube.

19/10/18 : « Vous êtes contente du succès remporté par les Poilus d'Orient, je le comprends et il est à souhaiter que cela arrive sur tous les Fronts... certes, cela n'a pas été sans misères ... On nous fait courir le bruit que l'Armistice existait en France et que l'Allemagne s'avouait vaincue ... On parle beaucoup en ce moment de la capitulation de la Turquie ; je voudrais bien que ce soit vrai. »

26/10/18 : « Me voici en Bulgarie... je suis occupé à mon installation ; nous avons eu l'orage cette nuit, aussi il me faut maintenant nettoyer la tente. »

28/10/18 : camp de Gümürdjina en Bulgarie

Au cours de 57 jours de durs combats, les armées alliées d'Orient ont étendu progressivement leurs opérations sur un Front de 1 500 km de la Mer Egée à la Mer Noire, au Danube et à l'Adriatique.

Dès les premiers jours d'Octobre les Alliés marchent sur Constantinople, l'Empire Turc demande l'Armistice.

1/11/18 : « Les marches sont fatigantes ; on emporte le plus qu'on peut ; hier nous avons touché chacun 13 biscuits et un kilo de singe pour trois repas ; il faut donc rajouter cela au chargement habituel en plus du café, riz... On achète sur place et selon nos moyens ce qu'on peut trouver pour améliorer l'ordinaire.

A Gummendjura nous avons payé environ 1 200 g de pommes de terre : 6 piastres.

Les légumes sont tous au même tarif... J'avais besoin de fil, j'ai voulu en acheter... À Blagnac, vous auriez peut-être payé 4 à 5 sous, ici on m'en demandait 5 francs.

Je n'ai pas trouvé de papier à lettres. Je ne compte pas sur du courrier aujourd'hui car la poste est encore à 150 km d'ici. »

7/11/18 : « Nous sommes dans l'attente des ordres de départ pour... la Turquie probablement. »

11/11/18 : « Je suis pour le moment près de la frontière turque, on allait sans aucun doute s'organiser pour attaquer les Turcs mais comme je l'espérais un peu, on n'a pas eu cette peine puisque hier on faisait rentrer les patrouilles et on nous a dit que l'Armistice avait été décidé à Midi. »

Le 13/11/18 : dépôt des armes.

Marcel Carreyn a mis un certain temps pour reprendre ses activités musicales car :

30/08/17 : « Les musiciens, c'est bon à tout faire... »

16/09/17 : « Je me plais bien dans mon nouveau métier : la cuisine ce n'est pas difficile à faire... »

01/10/17 : « je suis revenu aux cyclistes... »

« On s'est beaucoup fatigué surtout que nous n'avons pas joué depuis longtemps, nous n'avons plus les lèvres... En plus j'ai changé d'instrument : je joue du piston. »

09/08/18 : « ...Vous annoncer que je suis rentré à la musique depuis hier. Le cuisinier que je remplaçais est guéri et comme il y avait un instrument de libre, le chef m'a remis à la musique ; j'en suis bien content car je suis de



▲
**Gümürdjina
en Bulgarie**

retour avec mes camarades. J'étais très bien à la popote certes, j'avais beaucoup d'avantages entre autre celui de bien manger et d'améliorer l'ordinaire... mais c'était bien fatigant avec la chaleur. »

Les lettres venant de Blagnac sont plus nombreuses pendant cette période et il faut remarquer le rôle des femmes dans l'économie du village, malgré la fatigue que ces tâches génèrent au niveau physique.

Les hommes, au Front, encouragent les « laborieuses », leur donnant même des conseils ...

Lettre de Barthet, soldat au front, qui travaille en temps de paix comme ouvrier agricole chez la famille Silvestre :

27/02/18 : « ...Vous me dites que vous avez travaillé la vigne à Barrieu et que vous êtes en train de travailler ce qui reste à la main ; et bien, une fois que vous aurez fini vous compterez les manques qu'il y a et vous demanderez à Colmel qu'il vous donne ou vous vende autant de bois de Carmant qu'il y manque (à Barrieu) ; vous les ferez planter par Milors. Vous pouvez demander à Samazan du plant de Cibél Bartélémi : ce plant ne se greffe pas ; il serait plutôt venu mais si Colmel veut vous en donner, il est encore de meilleure qualité que celui de

Bartélémi et à chaque manque, vous en plantez deux, parce que si ce n'est pas l'un c'est l'autre qui prendra, mais plantés à 2 ou 3 centimètres l'un de l'autre ; ce qui fait que s'il en manque 50, il faut vous en procurer 100. Vous me dites que vous avez éparpillé les pommes de terre : vous avez bien fait mais il ne faut pas les laisser éparpillées puisque vous voulez les vendre pour acheter de la Blanche (qualité de la pomme de terre)...

05/07/17 : « Ici (à Blagnac) la vie est toujours la même, le travail des champs ne manque pas et il fait très chaud. »

28/08/17 : « Je suis content que vous ayez eu Barthet en permission, il a pu vous être très utile pour la moisson et il a dû vous aider beaucoup. »

M^{lle} Silvestre va passer quelques jours dans les Pyrénées chez sa Marraine pour se refaire une santé.

16/08/18 : « A Toulouse la chaleur est étouffante d'après ce que disent les

voyageurs qui en arrivent... Je souffre en pensant que Maman supporte cette température dans les champs. Heureusement elle m'écrit qu'elle a des ouvriers, mais elle est tout de même bien fatiguée. »

Après une visite de M^{me} Silvestre à sa fille, celle-ci constate que :

07/08/18 : « Elle n'a pu rester plus de temps parce qu'à la maison on prépare la gerbière pour la dépiquaison demain et vous comprenez combien on a besoin d'elle ! »

26/09/18 : « ... Le travail des champs est très calme maintenant.

Maman va quelques fois, lorsqu'elle n'a pas d'ouvriers, porter du fumier et chercher de la paille. Nous attendons que le maïs soit mûr pour le récolter, peut-être dans une huitaine de jours. Le grand travail en ce moment, ce sont les vendanges maïs, chez nous, c'est un travail vite fini puisque nous n'avons pas de vigne car le petit carré que nous avons à Barrieu ne compte pas : il y aura à peine quelques corbeilles de raisins, comme l'an dernier où nous avons fait dix litres de vin... Cependant j'aimerais bien (et je crois que tu penseras comme moi) avoir une petite vigne qui nous donne notre provision pour l'année... Toi et Barthet vous pourrez planter un champ en vigne, car nous avons un morceau de terre qui est très bon pour cette culture... Deux ans après la plantation, on peut récolter un peu de fruits. »

27/09/18 : « (Nénette) moi je suis bien en colère : on nous a volé le gros canard que je gardais pour la reproduction ; on les avait vus se promener autour de l'église tous les deux, le mâle et la femelle, tout l'après-midi et puis, tout d'un coup, nous voyons la femelle toute seule et impossible de retrouver le canard... Je ne sais comment faire pour éviter qu'on me vole aussi la volaille : depuis trois ou quatre mois, je ne sais plus combien de bêtes on nous a prises. »

08/09/18 : « Je reconnais que les femmes savent se dévouer quand elles le veulent, nous en avons les preuves pendant l'incendie de Blagnac et pendant la guerre elles ont su remplacer les hommes. Les femmes vont aussi faire de la politique, je ne dirai pas qu'elles ne sauront pas faire leur devoir, mais à mon idée je ne crois pas que ce soit leur place, elles seront plus utiles dans leurs foyers. Il ne faut pas que la guerre dure trop longtemps car, après, vous ne voudrez plus d'hommes, alors, que devien-

drons-nous ? »

On comprend pourquoi en France l'égalité civique ne sera votée qu'en 1945 !
08/07/18 : « Ici, cher enfant (Marcel Carreyn), nous nous préparons à battre le blé et ce n'est pas un petit travail. L'année dernière nous avons Barthet en permission mais cette année nous n'avons même pas de ses nouvelles voilà vingt-quatre jours... C'est bien terrible cette attente, il nous tarde de savoir quelque chose. »

Alors les questions :

▼
« Une femme
dans la tourmente
de la guerre »
Extrait de lettre de
Mme Silvestre
envoyée à
Marcel Carreyn

car alors les dangers seraient
aussi grands là bas qu'ici,
Mais j'espère bien que
la chance ne vous quittera
pas et que par le prochain
courrier je serai fixée à ce
sujet. Dites moi aussi
à quel endroit on vous a
conduit, est ce en Albanie,
Dici cher enfant nous nous
préparons à battre le blé et
ce n'est pas un petit
travail. L'année dernière
nous avions Barthet en
permission, mais cette
année nous n'avons même
pas de ses nouvelles voilà
24 jours c'est bien terrible
cette attente il nous tarde
de savoir quelque chose.

26/03/18 : « ...Nous savons qu'il n'est pas mort, il n'y a qu'à attendre une lettre plus explicative. »

06/08/18 : « Vous dites être sans nouvelle de Barthet depuis neuf jours ; je comprends votre inquiétude mais il ne faut pas être étonné ; s'il se trouve en pleine action, le courrier doit être suspendu. »

10/08/18 M^{me} Silvestre

« Les journaux annoncent toujours quelques succès, assez importants pour contrarier les projets de l'ennemi ; ce matin ce sont les Anglais qui ont remporté une grande victoire mais tous les jours nos troupes aidées par les Américains font reculer

les Allemands. Que pensez-vous du silence de Barthet depuis bientôt un mois ? Nous pensons tous qu'il doit être prisonnier car il me semble que si quelque chose de plus malheureux lui était arrivé, nous l'aurions su.

Or le Poilu se bat vaillamment sur le front occidental et il raconte ses malheurs à la famille Silvestre :

« Les Boches nous ont lancé des gaz toute une journée, la plaine était empestée ; malgré ça on n'a pas trop souffert parce que le vent s'était un peu levé, emportant la fumée ; sans cela je crois qu'il n'aurait pas fait bon. C'est pitoyable de voir ce qui se fait et ce qui va se faire : c'est la destruction partout. Je ne vous en dis pas davantage et ne puis vous dire ce que je pense et ce que je vois. Quant au travail, je n'ai plus le courage de vous en parler... suis bien découragé ; faites de votre mieux. Je crois que nous ne comptons plus sur la Terre ; Clémenceau a dit que nous avions des poitrines d'acier... mais... mais je me tais !

La montagne bientôt va brûler et le sang va couler ; ce n'est pas la fin, malgré ça on restera toujours là, rien à faire... Je voudrais être vieux de quelques jours...

« ...Je suis dans ma cagnia ; je suis toujours au même boulot ; comme je vous ai déjà dit nous mangeons la soupe à 3h et l'on part à 4h afin d'être en ligne, monter notre matériel à la nuit ; nous avons à peu près deux heures bien dangereuses parce que, avec nos mulets attelés aux wagonnets nous allons jusqu'à 300 à 400 m des lignes boches et il arrive que les Boches nous entendent et ils nous bombardent ; depuis que je monte nous avons été bombardés deux fois et je vous assure que, avec nos mulets, ce n'est pas commode parce qu'ils sont comme nous, ils ont peur de ce qui fait mal. L'autre soir des obus nous sont tombés à travers et je vous assure que les pauvres bêtes voulaient se sauver et ils nous ont renversé les wagonnets et les ont faits dérailler ; on s'était couché dans un trou d'obus afin de laisser passer la rafale ; nous avons eu ensuite du travail pour les remettre sur les rails ; enfin les Boches ont cessé et on a pu se remettre en route.

Hier soir nous avons eu une mauvaise soirée ; les Boches nous ont encore bombardés. Un camarade a été blessé au bras ; il paraît que c'est une balle perdue ; moi, je me suis couché à côté de mon wagonnet et j'ai attendu que la rafale soit passée et je n'en menais pas large ! Une fois que le calme est revenu, je me suis mis en route et à 200 m de là où j'étais, il a dû tomber un obus à gaz ; j'ai senti quelque chose et probablement que j'en ai respiré un peu ; je l'ai dit au camarade ; il m'est venu l'envie de vomir et pendant tout le reste de la soirée, je ne me suis pas trouvé bien. Je vais bien aujourd'hui

puisque je suis en train de vous écrire.

Je vais vous raconter une mésaventure.

Alors que nous ne sommes pas logés loin des Boches, nous appelons les « saucisses » pour la surveillance de l'ennemi ; un avion boche, dans la même semaine a mis le feu à deux d'entre elles ! Alors le soir, quand je suis passé à travers nos canons spéciaux contre-avions (qui sont là pour protéger nos saucisses) je les ai engueulés car j'étais en colère contre eux : avec leurs cinq ou six pièces ils n'ont pas pu descendre les Boches ; je leur ai dit qu'ils ne tueraient pas un âne dans un corridor et ils n'ont pas tiré à temps, ils ont tiré quand les Boches sont revenus, la saucisse était en feu. Je vous assure que ça m'a fait quelque chose quand j'ai vu que l'on avait laissé passer le Boche sans le descendre ; c'est comme moi avec un fusil : je manquais un homme à 5 mètres...

Quand est-ce que tout ça va finir ? c'est un grand malheur si ça ne finit pas, on va tuer tant de monde ! Les Boches iront à Paris quand ils voudront par avion, personne ne les empêchera ; et la guerre ? on peut rester comme ça, le front est un rempart infranchissable s'il n'y a pas de débandade. »

4 - Les oubliés de la guerre

08/12/18 : « Le petit mot que vous avez joint à la lettre de Nénette me fait voir la joie que vous avez éprouvée à l'annonce de l'Armistice... Cette joie sera plus grande encore quand nous nous verrons réunis en famille et qu'il ne sera plus question de séparation. »

L'Armistice permet d'envisager concrètement un avenir plus optimiste et de faire des projets

15/12/18 : « Je serai heureux de retrouver chez vous une vraie compagne pour la vie, une Maman qui remplacera celle que j'ai perdue il y a bien longtemps et dont j'ai été bien privé, un père qui me rappellera celui que j'ai perdu pendant cette malheureuse guerre et qui m'aimait et me gâtait beaucoup. Je voudrais, de retour chez vous, arriver à me faire une petite situation pour vous accorder à vous le repos qui vous est que trop nécessaire à cause des fatigues que vous avez endurées pendant cette guerre et à M. Silvestre la joie de pouvoir vraiment être patron chez lui... »

08/05/19 : « La semaine nous travaillerons de bon cœur et nous nous

arrangerons pour avoir notre Dimanche. Nous ferons des promenades agréables, tu auras à me faire visiter ta région que je ne connais pas et que j'admire certainement en étant auprès de toi. J'aimerais aussi aller quelques fois au théâtre écouter quelque belle pièce ou de la belle musique (il y en a de jolies !) et je crois que nous partagerons ce même plaisir. Dans nos promenades intéressantes nous pourrions discuter de nos façons de voir les choses... »

Dans la capitale turque, le corps d'occupation de Constantinople doit jusqu'en 1923 maintenir un semblant d'ordre alors que les partisans de Kémal d'Ankara se sont révoltés contre le Sultan, que les Grecs et les Turcs se livrent une guerre sans merci.

L'Armée d'Orient a pour mission de faire respecter les conditions d'Armistice et des traités de paix avec les Austro-Allemands, les Bulgares et les Turcs.

21/11/18 : « Je suis maintenant à Kilia Bahr dans les Dardanelles ; ce n'est pas Constantinople comme on le disait ; nous n'avons pas eu cette chance car un autre régiment nous a devancés. Nous nous sommes logés dans un fort en bordure de la mer ; on est quand même mieux que sous la tente surtout avec le vent terrible qui souffle aujourd'hui ; cette mer est très mauvaise et les lames viennent se briser au pied des forts : c'est très beau à voir mais on s'en lasse... Le courrier et le ravitaillement ne se feront pas facilement car on se trouve isolés. »

08/12/18 : « Nous sommes toujours aux Dardanelles dans le même port... nous attendons de connaître les conditions de la paix et d'apprendre notre prochain embarquement pour la France.

Cela ne se décide pas trop vite et tout le monde en est impatient. Les demandes de permissions exceptionnelles ont afflué dans les bureaux des Compagnies... Il n'y a aucun départ de permissionnaires. Il faut bien qu'on s'y résigne puisqu'on ne peut rien y faire ! »

Cette phrase revient très souvent dans la correspondance du jeune Marcel mais désormais la résignation n'est plus au goût du jour :

11/12/18 : « ... aujourd'hui on nous apprend qu'il y a des permissions de huit jours pour Constantinople, seulement il n'y a pas d'amateur ; le

voyage n'a rien d'agréable et la vie à Constantinople serait un peu trop chère pour les Poilus, aussi il n'y aura que les officiers qui iront ...

Ce mois-ci partiront seulement ceux ayant eu dix-huit mois d'Orient au 1^{er} décembre plus 2 % de cas exceptionnels : c'est un peu se moquer de nous et on est plus de 300 pour les cas exceptionnels car nous sommes nombreux du Nord.

Beaucoup ont signalé ce cas à leurs députés pour en faire des réclamations à la Chambre... C'est malheureux pour ceux qui ont des parents qu'ils n'ont pas vu depuis quatre ans de ne pas avoir une permission ; voilà le remerciement du gouvernement pour les soldats des pays envahis. »

22/01/19 : « Tu dis qu'on ne doit pas être étonné qu'on ne nous donne pas de permission pour les pays délivrés... C'est honteux de refuser à des soldats la permission pour aller embrasser leurs parents qu'ils n'ont pas vu depuis quatre ans ! Parmi les demandes nombreuses à ce sujet il faut remarquer que beaucoup n'ont pas eu de permissions depuis 15 ou 16 mois. A quand cette bonne libération ? ... Tu en seras renseignée plutôt que moi dans les journaux ! »

31/01/19 : « Je ne sais comment marche la démobilisation en France ; ici on n'est guère renseigné ; le tuyau court que la classe 06 serait libérée fin mars mais pour celles qui suivent cela n'ira peut-être pas aussi vite car il faut conserver des troupes assez fortes... »

13/02/19 : « Je comprends que les négociations ne soient pas faciles, il y a tant d'intéressés mais le principal c'est que cela finisse pour le mieux et qu'ils n'oublient pas la démobilisation.

On nous a assez oublié, il ne faudrait pas exagérer quand même ! »

04/04/19 : « Je t'avais dit qu'on avait été consigné une journée en prévision de troubles mais il n'y a rien eu. Ce ne sont pas les Turcs qui cherchent ces manifestations ; ce sont plutôt les Grecs qui veulent trop faire sentir qu'ils sont parmi les vainqueurs. »

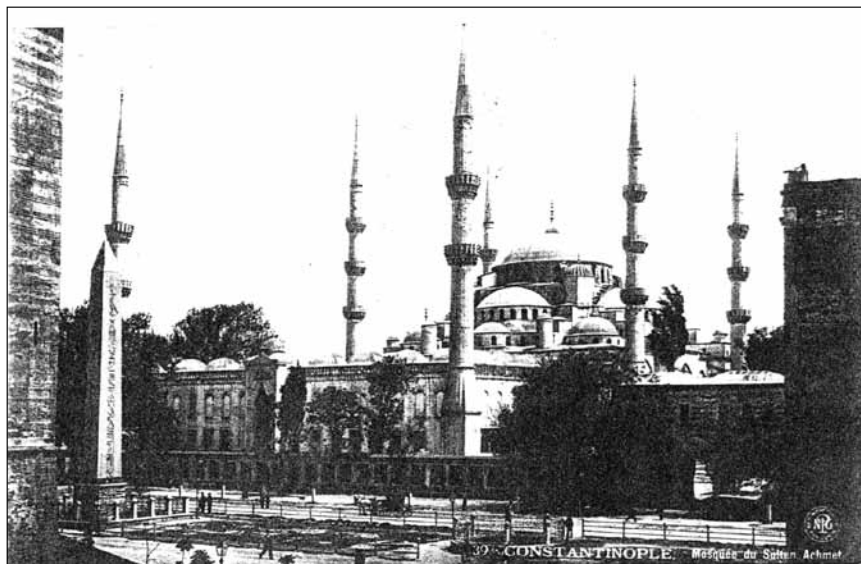
Oisifs, les soldats se distraient pour oublier l'ennui :

17/01/19 : « Nous partons demain pour Seed El Bahr où se trouve un bataillon. Nous allons y faire un concert et une soirée récréative. Cela se trouve à une trentaine de kilomètres mais le trajet se fait par mer à bord d'un petit remorqueur... »

10/02/19 : « J'avais été désigné pour faire partie d'une délégation qui devait assister à une séance récréative donnée par les Anglais de l'autre côté du Détroit... La séance consistait en une charmante opérette qui comportait surtout toute une série de ballets... Tous les rôles étaient tenus par des soldats... Je t'aurais surtout fait remarquer qu'avec des hommes on peut faire de jolies femmes ! »

16/02/19 : « Je ne sais combien valent les pommes de terre en France mais ici elles sont rudement chères ! 8 à 10 francs l'oke (1 200 g) heureusement que notre argent vaut plus du double que le Turc, autrement ce serait inabordable. Le poisson : 12 francs l'oke , les œufs : 7 piastres (140).

Comme vous voyez les Turcs sont à plaindre, tant pis pour eux ; mais ils vivent de peu de choses. »



◀
**Eglise
Sainte-Sophie
à Constantinople**

16/02/19 : « Il est encore question de supprimer la musique à cause du départ des rapatriables et libérables ; si cela arrive, je serai donc envoyé à Constantinople. »

18/02/19 : « Je suis à Constantinople... Lundi matin on embarquait ... La traversée n'a pas été trop longue. »

25/02/19 : « J'ai été dans le quartier d'Istanbul. C'est le quartier turc, c'est le coin le plus original.

Nous avons visité l'église Sainte-Sophie ... Nous avions un guide qui causait bien le français. L'église Sainte-Sophie est un édifice colossal et a plus de 1 400 ans d'existence ; sa valeur vient de son ancienneté et des tableaux et autres objets décoratifs.

Ensuite nous avons visité le tombeau du Sultan et de ses sept femmes, cinq princes et quatre-vingt-seize enfants. Cet intérieur est très remarquable par ses tapis et broderies datant de plusieurs siècles. Le monument est très joli. Le Sultan doit avoir sept femmes et doit avoir des enfants de chacune, ce qui explique le nombre d'enfants dont plusieurs ont été assassinés. Une prochaine fois j'irai voir le palais du Sultan mais on ne peut le visiter (peut-être à cause du harem). Ensuite nous avons visité le Grand Bazar Turc : c'est inouï, cela t'aurait beaucoup plus intéressé à cause des soieries et des broderies. Pour nous, il n'y avait qu'un plaisir : voir les femmes turques car on voit très bien leur figure ; elles sont obligées de se dévoiler pour faire leurs achats. »

26/02/19 : « Les femmes de la classe riche cachent leur figure par une voilette très épaisse. »

12/05/19 : « Une femme turque : N.H. originaire de Castamouni a été arrêtée par la police pour s'être promenée en chapeau (à la main : quel crime !). Sont-elles jolies, les femmes turques ? Je crois que cela te semblerait drôle de voir des femmes se promener comme cela dans les rues. Tu vois que les modistes ne font pas fortune. »

28/02/19 : Macri-Reny « Nous logeons au jardin public, dans une cabane qui servait probablement de café. La ville est assez importante mais c'est surtout une ville bourgeoise ; c'est au bord de la mer et il y a de jolies villas.

27/02/19 : « Un ordre de la Division désignait hier soir la dissolution de la musique du 45^e ... je pars à midi pour le régiment 148 à 15 km d'ici... Pour la musique cela m'est égal (à part le changement de chef!)... On dit que la musique du 148 serait dissoute au mois d'avril ; elle joindrait celle du 84... il y a beaucoup de rapatriables et libérables au 1^{er} avril. »

Un musicien polyvalent :

06/03/19 : « Dimanche je jouais du cor, hier de la trompette à piston, aujourd'hui : alto, demain : deuxième trompette !

Enfin, il ne faut pas chercher à comprendre ; cela n'ira pas de mieux en mieux ; avec la démobilisation, le nombre de musiciens diminue. »

22/04/19 : « Partis ce matin à 5 h, nous sommes allés rendre les honneurs au Général Franchet d'Esperey qui venait passer en revue un bataillon de travailleurs. »

24/04/19 : « Ce matin il est encore parti 7 musiciens... À la fin de ce mois, il paraîtra la liste des permissionnaires rapatriables ou exceptionnels sur 140 demandes : je suis sur la liste. »

26/04/19 : « Défilé du 148^e RI après la remise de la fourragère aux Drapeaux du 84^e et 148^e par le Général Franchet d'Esperey. »

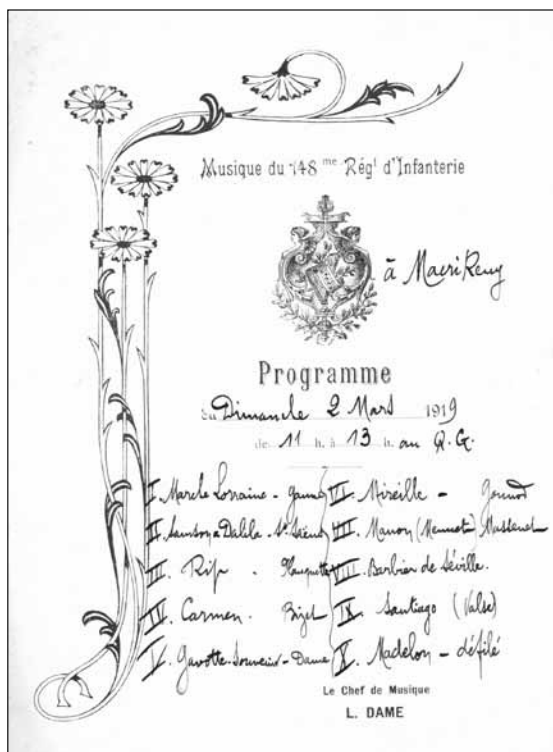
23/05/19 : « La fusion des deux musiques doit avoir lieu... Les derniers rapatriables de mai partent ce matin. J'attends maintenant de voir une autre liste de permissionnaires pour le premier départ en espérant que j'aurai mon nom sur cette liste ; j'ai bon espoir !

Le Chef nous disait ce matin que la classe 11 serait libérée le 15 juin... « tuyau »... mais je suis presque obligé de le croire car il ne compte plus sur nous après cette date. »

24/05/19 : « Nous partons lundi matin pour Constantinople ... Changes encore une fois l'adresse : mets 84 au lieu de 148. »

25/05/19 : « ...Maintenant il n'est question que de départ pour la France... et on dit ... qu'on rentrerait bientôt tous, il ne resterait que les troupes noires et il y a les Américains qui arrivent...

Ce matin je suis allé à la grand-messe car nous avons organisé une fête de Jeanne d'Arc... Il y a eu de la belle musique, de bons chanteurs.



◀
**Programme
du concert
à Macri-Reny**

C'est ennuyeux de déménager, il commençait à faire beau dans notre jardin et c'est beaucoup plus agréable qu'à la caserne de Pera (Constantinople).»

26/05/19 : « ...Il n'y a qu'une musique dans la Division : aujourd'hui nous sommes au 84 et dans trois jours au 45... Mets surtout « musicien ».

15/06/19 : « Ce matin nous avons eu répétition et après-midi nous avons fait concert dans un jardin de la ville... Quelques fois je vais m'attabler dans un jardin où vient la musique de la Marine Turque, j'ai assez de plaisir à les écouter. »

Marcel Carreyn cherche à reprendre contact avec son frère et sa famille car le Nord de la France est libéré :

Fin 1915, M^{me} Silvestre avait déjà fait des démarches auprès de la Croix-Rouge pour savoir si le père et le frère de Marcel étaient prisonniers en Allemagne :

06/06/18 : « J'ai reçu l'adresse d'une personne de Lille qui connaît très bien ma famille, c'est elle qui me cherchait ; peut-être me donnera-t-elle de plus grandes nouvelles de mon frère ; d'après mon oncle, il serait encore à Tournai, j'en suis content. »

14/06/18 : « Si mon frère est resté dans son établissement et qu'il a pu continuer ses études, il n'est pas trop malheureux.

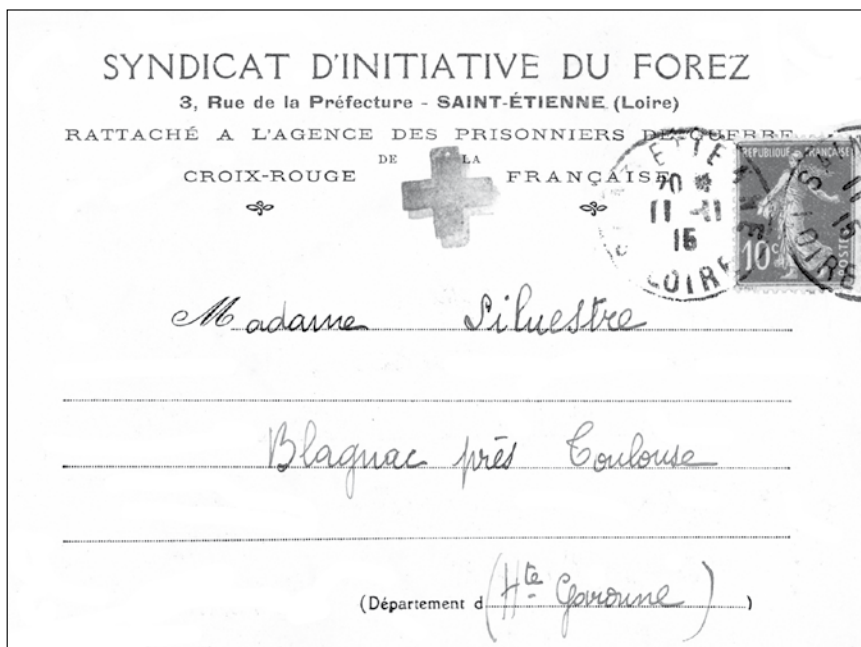
Il doit souffrir moralement d'être sous la domination des Boches et sans nouvelles. Je ne sais pas s'il a pu connaître la mort de notre père. Je le saurai peut-être par une amie qui vient d'être rapatriée... Elle me donnera probablement plus de détails... »

22/02/19 : « J'ai reçu une lettre de mon oncle de retour d'Allemagne ; lui aussi est bien content d'en être revenu. Il est en permission chez lui et a occupé sa permission à combler les tranchées qui étaient dans ses champs. »

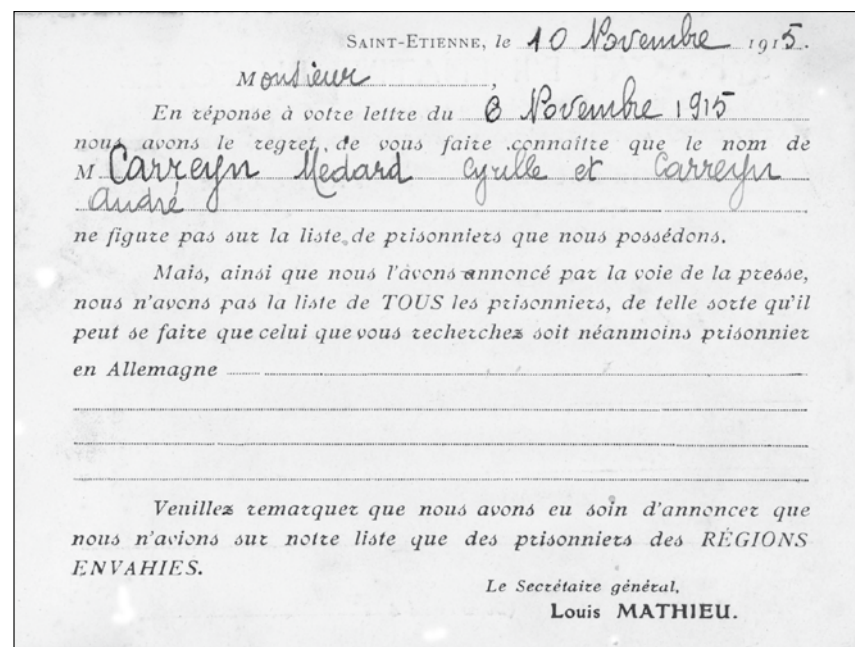
07/03/19 : « Il (son frère) m'a envoyé un certificat de résidence ; je fais aujourd'hui une demande de permission exceptionnelle. Il y a de rares départs mais avec un peu de chance cela pourrait quelques fois réussir et pour aller à Blagnac, j'ai évoqué un cas en espérant toutefois que tu l'approuveras. Tu le devines, je crois ? »

18/05/19 : « Il (son frère) aura, je le souhaite, plus de chance que moi car j'espère qu'il n'aura pas sept ans à faire comme moi.

07/05/19 : « La vie est chère ici ; le ravitaillement est bien maigre aussi ne



◀ ▶
Légende pour carte
lettre



soyez pas étonnée que je vous dise que je dépense en moyenne 1 franc par jour pour améliorer l'ordinaire ; heureusement que je ne sors que le lundi et que je n'emploie mon argent qu'à cela. Il faut vous dire aussi que mon prêt suffit à cette dépense car je touche une prime supplémentaire de 0,75 centimes comme les troupes coloniales. »

11/05/19 : Préparatifs du mariage

« Si j'ai commandé (le costume) à Lille... C'est parce qu'il était commandé d'avance. C'est toujours le costume de la Libération. Je devais le mettre en quittant le régiment en 1914, c'est retardé de cinq ans. Il était commandé chez un ami qui est tailleur ; je devais l'essayer encore une fois avant qu'il le finisse, mais comme je n'ai pas eu de permission depuis, il n'est pas fini et aussitôt de retour je l'essayerai et il n'y aura peut-être que quelques retouches à faire. Je retrouverai aussi un pardessus qu'il finira par la même occasion. Ce tailleur a été mobilisé et il est de retour à Lille car il a été « grand blessé » ; ses parents qui me connaissent beaucoup avaient tout conservé et il n'y a plus qu'à finir le travail. Je ne crois pas que j'ai beau-

coup changé sur ces cinq années ; cela ne me coûtera pas très cher car le drap et les fournitures ont été payées. »

Enfin le bout du tunnel !

28/05/19 : « On m'a dit que mon nom avait paru au 148 sur la liste des permissions exceptionnelles pour juin... pour mon départ, c'est dans la première quinzaine de juin.

10/06/19 : « ...Nous étions dix inscrits ; je devais partir, j'en étais tout joyeux, je me préparais... Malheureusement hier au soir à 9 h un ordre du Général de Division supprimait le départ des musiciens et ce midi les permissionnaires sont partis sans nous !!! Nous avons adressé des réclamations partout, même au Ministre de la guerre car il est inacceptable qu'on retienne ici des hommes ayant dix-huit mois d'Orient, sans permission, parce qu'ils sont musiciens. J'ai aussi le droit d'avoir une permission exceptionnelle, aussi nous manifestons notre mécontentement.

21/06/19 : « ...Il y a dix sept camarades dans le même cas.

On craint qu'ils veuillent nous garder pour le 14 juillet ; le Chef de mu-

sique dit qu'on partira au prochain départ.

Le Général Franchet d'Esperey répond qu'il n'y a pas de bateaux et en voilà quatre que nous voyons partir avec des camarades des compagnies... nous sommes dans l'attente de savoir si les Boches signeront ; on dit ici qu'ils ne veulent pas (ils ont tort). »

22/06/19 : « Si la paix est signée demain, cela ne tardera plus.

Si je n'avais pas été libérable, j'aurais pu espérer la place de tambour-major, mais maintenant pour cela il faudrait que je rengage, ce que je ne veux pas faire... Je suis passé musicien de première classe depuis le 10 juin, ce n'est qu'un petit galon en drap... »

20/04/19 : « Vous savez que je vais aller à Lille avant de venir à Toulouse, je n'ai plus aucun domicile, je ne sais encore où je vais me loger pendant ma permission... »

1/07/19 : « J'ai embarqué le 26 ; un ordre supérieur nous a mis en route pour la France... Nous sommes un peu serrés. »

L'Armée d'Orient est supprimée en juillet sur ordre de Paris.

A bord du Souriah, la traversée se fait bien mais elle est un peu fatigante à cause de la chaleur. Nous arriverons demain à Marseille »

02/07/19 : « Je viens de débarquer à Marseille »

04/07/19 : Paris

06/07/19 : Lille

06/07/19 : « Je suis arrivé à Lille. Le voyage s'est bien passé mais la vue était bien triste dans les campagnes ; on ne voit que des ruines : au lieu des villages on voit des baraques, malgré soi, on a de la peine à voir tout cela. Je n'ai pas encore visité Lille mais déjà à la gare ce n'est pas un beau tableau qui se présente et pour celui qui a vu ce quartier avant la guerre, il y a un grand changement...

Ce sont de braves gens qui ont bien souffert et hélas il n'y a que du malheur partout. De chaque côté, si on me parle, ce n'est que pour me dire des malheurs. »

08/07/19 : « Je serai démobilisé pendant ma permission qui finit le 1^{er} septembre et je crois que je gagnerai trois classes comme étant des pays envahis. »

11/07/19 : M^{me} Silvestre « ...Vous êtes en France, chez vous, quelle joie vous avez dû éprouver en descendant du bateau qui vous ramenait de ce maudit pays où vous avez tant souffert ; mais tout cela ne sera plus qu'un

cauchemar qu'on oubliera bien vite à la maison, désormais la vôtre, où nous vous attendons avec impatience. ».

« Demain je vais essayer mon costume ; j'y suis allé hier mais ce tailleur n'étant pas démobilisé, il n'est pas libre à tout moment. Il a constaté que j'avais grandi un peu, mais comme je n'ai pas grossi, il dit que tout ira quand même, bien que cela ait été coupé en 1914. Je fais une belle occasion car, ayant commandé ce costume et ce pardessus avant la guerre, je ne paie que le prix convenu à cette date, il y a une grande différence avec le prix actuel ! Vous en jugerez vous même au retour.

Aimerez-vous aussi bien le Monsieur que le Poilu ?

Moi je crois que vous aimerez toujours votre Marceau car le cœur ne change pas de costume. »

11/05/19 : « Je te préviens que quand j'étais civil j'étais très coquet. »

01/04/19 : « Je crois que je commence à être de Blagnac car toute ma correspondance est pour ce pays, très peu pour le Nord. »

02/05/19 - André Carreyn, frère de Marcel depuis Tournai (Belgique)

« Je suis heureux de vous témoigner mes vœux les plus sincères pour le bonheur de votre union. Je prierai beaucoup à vos intentions. »

07/07/19 « ...Il est vrai que je trotte

à gauche et à droite pour retrouver

quelques souvenirs de la maison. »

10/07/19 : « Je me suis occupé au-

jourd'hui pour avoir les papiers

pour me marier, mais comme je

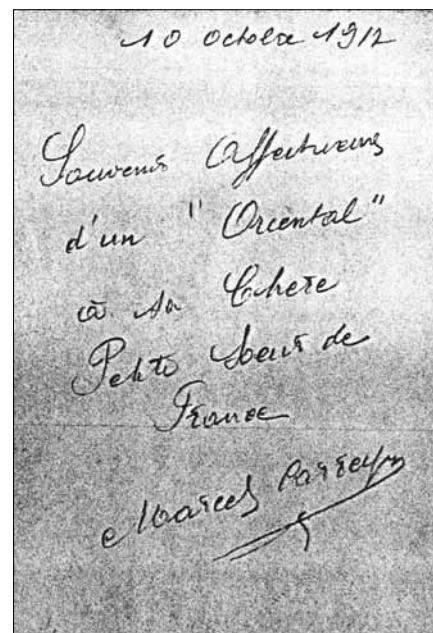
me marie à Toulouse il faut que

mes papiers soient légalisés par le

tribunal ; je ne peux les avoir avant

dix jours. Naturellement je ne vais pas les attendre, je me les ferai envoyer car j'ai hâte de te revenir. »

13/07/19 : « J'ai retrouvé les papiers et quelques photos... Je suis allé déjeuner chez ma cousine. Elle est très gentille mais cela me fait



►
Carte de
Marcel Carreyn

drôle de la revoir ainsi ; je l'avais quitté quand elle avait quinze ans et maintenant je la retrouve en jeune maman. Son mari est très aimable et elle me dit être très heureuse en mariage. Demain je passerai la journée avec André s'il est libre et mardi je vais voir mon oncle près de Dunkerque. Mercredi je préparerai une malle que j'expédierai. Jeudi je vais au tailleur et chez ma cousine et je vais tout faire pour partir vendredi... C'est le dernier dimanche mon petit, le prochain se passera plus agréablement ! 17/07/19 : « Je suis très occupé à faire mes préparatifs de départ ; je voudrais pouvoir quitter Lille ce soir et donc je peux prendre le train de Paris dans la matinée de vendredi, ce qui me fait arriver à Toulouse vers 10 h du soir ; j'essayerai de t'envoyer un télégramme si j'ai le temps à Paris. A bientôt le plaisir de t'embrasser ; j'espère mon petit que c'est le dernier baiser que je t'envoie par lettre ! »

CONCLUSION

Grâce à Marcel Carreyn, nous pouvons compléter notre connaissance de la Première guerre : le front d'Orient assez méconnu mérite qu'on s'y intéresse davantage pour effacer toutes les représentations négatives qu'on lui prête à cause de l'éloignement et de l'inactivité des soldats pendant la période où la Grèce est dans l'attente d'une décision d'engagement dans le conflit.

Ils souffrirent d'être appelés « les jardiniers de Salonique », qu'on ait dit à leur rencontre : « Heureux ceux qui partent en vacances sous le soleil de Grèce... » Et pourtant ils connurent la guerre des tranchées, se battirent dans des conditions difficiles et le premier armistice fut signé sur le front Balkanique ; enfin ils restèrent cinq mois de plus que les autres !

Monique Lanaspèze



Réunion annuelle des Anciens de l'Armée d'Orient (Blagnac)
M. Carreyn : premier rang, quatrième en partant de la gauche, sa fille dans les bras.

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE :

- Pierre Miquel : Les Poilus d'Orient - Fayard
- le Magazine de la Grande Guerre : n°42 « L'armée d'Orient et l'offensive de Septembre 1918 »
- Ministère de la Défense
- Correspondance fournie, conservée précieusement et prêtée gracieusement par la famille de Marcel Carreyn.

Vingt ans de baigne

Une de nos fidèles lectrices blagnacaises, passionnée de généalogie, vient de faire au cours de ses recherches, une étonnante découverte. En remontant l'arbre généalogique de sa famille, quelle ne fut pas sa surprise de retrouver l'acte de décès d'un de ses ancêtres dans les Archives de l'Hôpital de la Marine de Rochefort.

Des recherches approfondies dans les archives départementales du Tarn-et-Garonne et du Lot ont permis d'éclairer la signification de cette trouvaille insolite : le malheureux était mort au baigne de Rochefort. Cette histoire, vieille de plus d'un siècle, mérite attention et réflexion. C'est pourquoi nous voulons présenter à nos lecteurs les pièces principales de ce dossier dérisoire, s'il ne s'agissait pas de l'honneur et de la vie d'un homme.

I - Une transaction banale

Tout commence par un simple acte notarié. Devant le notaire du pays, le Sieur V. vend à fonds perdu (ce qui de nos jours est désigné par la dénomination «donation-partage») à son fils la totalité de ses biens, à la condition que ce dernier lui verse une rente viagère et à ses sœurs Marie et Elisabeth, une certaine somme.

Nous relevons ainsi aux Archives du Tarn-et-Garonne, sous la cote 5 E 18273, dans les minutes de Maître MASSOL notaire à Saint-Projet, les quelques extraits suivants :

N° 49 - Vente à fonds perdu par Jean V. à Guillaume V. son fils.
L'an mil huit cent sept et le vingt-quatrième mars après-midi à Saint-Projet Département du Lot, par-devant Nous, Bernard Prosper Massol Notaire Impérial à la résidence du dit Saint-Projet y habitant, soussigné, en présence des témoins bas nommés à comparu Jean V. cultivateur habitant de la commune de Puylagarde lequel fait vente et délaissement en toute propriété en faveur de Guillaume V. son fils aussi cultivateur habitant de la même commune ici présent stipulant et acceptant de tous et chacun les biens qu'il possède dans la susdite commune sous la réserve de l'usufruit des susdits biens

et moyennant la rente viagère de cent cinquante francs, laquelle rente demeurera éteinte au décès du dit Jean V. , le dit Guillaume V. sera en outre tenu comme s'y oblige de payer à Marie V. épouse d'André C. la somme de sept cent cinquante francs et à Elisabeth V. épouse de Louis M. la somme de onze cents francs. Dont acte fait et passé, lu et récité aux parties en présence de Benoît L. aubergiste habitant du présent lieu et du Sieur Antoine B. Receveur des Contributions du dit Saint-Projet, y habitant signés avec les V. père et fils et le dit C. non les autres parties qui ont déclaré ne savoir, de ce requis et Nous Notaire Imp.

Suivent les signatures: V. – V. – C. – B.- Massol Notaire Impérial

Figurent en marge les mentions d'enregistrement et de paiement des droits, ci-dessous reproduits :

*Enregistré à Caylus le 5 avril 1807 F 78, case 2, reçu cent soixante-cinq francs soixante centimes (165,60) pour la vente, quinze francs soixante-quinze cent. pour la donation immobilière, douze francs soixante centimes pour la donation des immeubles, quinze francs pour les reconnaissances et cinq francs pour les gratifications et trente francs 50 pour le décime.
Signature : X*

Entre les soussignés Lenole, Receveur de l'Enregistrement... de Caylus et Massol notaire à Saint-Projet il a été reconnu que dans la relation en marge de la dernière page du présent acte, le dit Lenole a établi un reçu de la somme de deux cent quarante et un francs quarante-cinq cent., savoir deux cent dix francs 95 cent. en principal et trente francs 50 cent pour le décime... franc, que la vérité est que moi Massol n'ai payé que celle de deux cent trente-trois francs 15 cent.

Ainsi qu'il est établi en chiffres à côté de la dite relation, mais comme cette dernière somme excède d'un franc 10 cent le droit dont le dit LENOLE a compté, moi dit MASSOL déclare avoir reçu du dit LENOLE ce jourd'huy huit août 1807 la dite somme de un franc dix centimes, dont quittance.

Signé: MASSOL et LENOLE

Du 27 août 1807, F 23 cases 3 et 4, reçu cinquante-huit francs 80 cts pour forçement ordonné et cinq francs 88 cent. pour le décime.

Signé : X

Ainsi est rédigé l'acte de vente entre le père et le fils V.. Les parties engagées dans cet acte payent les droits de mutation, les honoraires du notaire, les divers débours relatifs à la transaction et se retirent, étant hors de cause pour la suite des événements.

Le notaire à son tour verse au Receveur de l'Enregistrement les droits collectés pour l'Administration de l'Enregistrement ; ainsi qu'un « forçement ». Tout irait pour le mieux, si... une irrégularité n'était constatée ! D'où l'accusation envers le notaire de : « grossissant dans l'expédition d'un acte de vente le montant de l'enregistrement ». Tel est le terme mentionné dans le procès.

A la suite de la plainte déposée par la Direction de l'Enregistrement de Cahors, s'ensuivit un procès où le délit commis par M^e Massol fut assimilé à un crime et passible de la Cour d'Assises.

Il ne nous est malheureusement pas possible de fournir le procès-verbal de cette plainte, les détails de l'instruction et les conclusions de l'enquête qui suivirent. Toutes ces pièces auraient certainement permis de mieux comprendre les motifs de l'accusation. Mais les archives de cette juridiction supprimée, ont été transférées sans renseignements. Aussi malgré toute la bonne volonté des archives départementales du Tarn-et-Garonne et du Lot, rien n'a pu être retrouvé.

Nous ne pouvons transcrire ici que l'intégralité de la copie du jugement de la Cour d'Assises de Castelsarrasin où le Jury populaire ayant retenu l'escroquerie de M^e Massol, prononce sa condamnation et la sentence qui en découle (Archives du Tarn-et-Garonne – 1 U 1071).

II - Copie du jugement

26 septembre 1813 – Jugement de condamnation contre MASSOL Bernard Prosper – N° 105

Le vingt six septembre mil huit cent treize, en audience publique de la Cour d'Assises du département du Tarn et Garonne séant à Castelsarrasin, chef-lieu et arrondissement, en vertu de l'arrêt rendu le seize août dernier par la Cour Impériale de Toulouse chambres assemblées présents et opinants, MM. Faydet, Conseiller de la dite Cour Impériale, président de droit de l'Assise extraordinaire, Loubère, Deborque, aussi Conseillers en la dite Cour, Raby président du Tribunal de Première Instance du dit Castelsarrasin et Carrère Dupin premier juge.

Présent M. Moly Procureur Impérial Criminel. Hinard Greffier en chef du dit Tribunal.

Cause instruite contre Bernard Prosper Massol, âgé de quarante ans, notaire demeurant à Saint Projet, canton de Caylus, arrondissement de Montauban, accusé de faux dans l'exercice de ses fonctions.

La Cour d'Assises,

Demeurant la déclaration du jury ainsi conçue :

Sur mon honneur et ma conscience devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est : oui, Bernard Prosper Massol, accusé présent, est coupable d'avoir commis un faux sciemment, et à des fins d'avoir nui à autrui en grossissant dans l'expédition d'un acte de vente le montant de l'enregistrement du dit acte avec toutes les circonstances contenues dans le résumé de l'acte d'accusation.

Oui, Monsieur le Procureur Impérial Criminel qui a requis la Cour de condamner Bernard Prosper Massol aux peines portées par l'article quinze, section cinq, titre premier de la deuxième partie du Code Pénal de mil sept cent quatre vingt onze par l'article six de la loi du vingt trois floréal An dix, par l'article vingt deux du Code Pénal de mil huit cent dix, et par l'article trois cent soixante huit du Code d'Instruction Criminelle; le tout conformément à l'article six du Décret Impérial du vingt trois juillet mil huit cent dix.

Oui, M. Romiguières, avocat et défenseur de Massol, qui a conclu à ce qu'il plaise à la Cour. Vu les articles 9 et 10 (neuf et dix) de la loi du trois brumaire

An quatre. Vu le procès-verbal du vingt-deux juin mil huit cent sept, déclarant prescrit, le crime dont la déclaration du jury vient de déclarer Massol coupable, déclare conséquemment remise la peine qui serait applicable au dit crime ; ce faisant relaxe le dit Massol des condamnations requises contre lui par le Ministère Public sans préjudice des moyens de nullité et de cassation à faire valoir tout contre la dite déclaration que contre la procédure et les débats avec dépens. Oui, de nouveau M. le Procureur Impérial Criminel, qui, attendu qu'il résulte des dispositions des articles neuf et dix du Code Pénal du trois brumaire An quatre, sous l'empire duquel nous nous trouvons, que les actions soit criminelles soit civiles, résultant d'un délit se prescrivent par trois ans, à dater du jour ou le délit a été connu et légalement constaté, si pendant ces trois années il n'a point été fait de poursuites mais que cette prescription ne s'acquiert que pour six ans s'il a été commencé de poursuites ou civiles ou criminelles.

Attendu que dans l'espèce le délit n'a été légalement constaté que par le procès-verbal dressé au greffe du Tribunal de Première Instance de Montauban à l'occasion du dépôt de la pièce fausse à la réquisition du Procureur Impérial près ce Tribunal, par ce que l'on ne peut confirmer ; le procès-verbal dressé par l'inspecteur de l'Enregistrement comme ayant constaté légalement le délit pour la vindicte publique.

Attendu d'ailleurs qu'il a été fait depuis la confection de ce procès-verbal des poursuites civiles par la Régie de l'Enregistrement, pour le recouvrement de l'amende encourue par le faux pratiqué par l'accusé dans la mention de l'enregistrement de l'acte du vingt-quatre mars mil huit cent sept, sur l'expédition de cet acte délivrée par le dit accusé.

Que dès lors la prescription n'est pas acquise puisque le procès-verbal est sous la date du vingt-deux juin mil huit cent sept et que les poursuites ont été reprises le six avril mil huit cent treize.

A conclu à ce que la Cour rejette le moyen de la prescription proposée pour le dit accusé.

Oui encore M. Romiguières qui a persisté dans ses conclusions.

La Cour d'Assises :

Vu l'arrêt de la Cour Impériale de Toulouse du dix juillet dernier qui met le dit Massol en accusation et le renvoie devant la Cour d'Assises du département du Tarn-et-Garonne.

Vu l'acte d'accusation dressé contre le dit Massol le seize du même mois.

Vu la déclaration du jury ci-dessus transcrite et les autres actes et pièces du procès.

La Cour, considérant eu égard à la prescription opposée par le Conseil de l'accusé, que l'article neuf de la loi du trois brumaire de l'An quatre porte qu'il ne peut être intenté aucune action publique ni civile pour raison d'un délit après trois années révolues à compter du jour où l'existence en a été connue et légalement constatée. Lorsque dans cet intervalle il n'a été fait aucune poursuite ; que l'article dix, porte que si dans les trois ans il a été commencé des poursuites soit civiles soit criminelles à raison d'un délit, l'une et l'autre action durent six ans, même contre ceux qui ne seraient pas impliqués dans ces poursuites. Lesquels six ans comptent du jour où l'existence du délit a été connue et légalement constatée.

Considérant que dans cette espèce il fut bien dressé le vingt-deux juin mil huit cent sept un procès-verbal, par le Sieur Durand inspecteur de l'Enregistrement en présence de Bernard Prosper Massol et de lui signé, dans lequel fut constatée conformément à l'article quarante-quatre de la loi du vingt-deux frimaire de l'An sept, la contravention commise par le dit Massol dans l'expédition par lui délivrée à Guillaume V. fils, de l'acte retenu le vingt-quatre mars mil huit cent sept, laquelle assujettissait le dit Massol à une amende de dix francs, conformément au dit article quarante-quatre, en faveur de la Régie, procès-verbal dans lequel le dit Durand déclara au dit Massol, la dite amende encourue, mais que le procès-verbal ne fut fait que dans l'intérêt unique de la Régie et ne peut pas être regardé comme un acte constatant légalement le délit du dit Massol.

Considérant que dès lors il n'est nullement établi que le dit délit fut légalement constaté en mil huit cent sept ce qui serait indispensablement nécessaire pour opérer la prescription invoquée pour l'accusé, qu'il n'a au contraire été légalement constaté que par le procès-verbal fait le quatre juin dernier sur la réquisition du Procureur Impérial de Montauban au greffe criminel du dit lieu.

Considérant que l'envoi que fit le Directeur de l'Enregistrement de Cahors le trente août mil huit cent sept au Procureur Général Criminel du Tribunal de Cahors, du procès-verbal du vingt-deux juin de la dite année, n'est autre chose que la dénonciation du délit faite par

ce Directeur aux termes de l'article quarante-six de la dite loi du vingt-deux frimaire An sept et ne servit qu'à faire connaître le délit, mais ne servit pas, non plus que le dit procès-verbal du vingt-deux juin à constater le dit délit légalement, que sous ce dernier rapport encore le dit délit n'ayant pas été constaté légalement en mil huit cent sept, il n'est pas possible d'admettre de prescription.

Considérant que quand même on voudrait admettre que le dit procès-verbal du vingt-deux juin mil huit cent sept est le constat légal, que l'article neuf du Code de brumaire mentionné, ce qui ne peut pas être admis, il n'en serait pas moins vrai qu'il ne peut y avoir lieu à invoquer la prescription, puisqu'il est établi par le registre de la Régie que Massol paya le trente juin de cette même année mil huit cent sept, l'amende de dix francs encourue par sa contravention et à lui dénoncée par le susdit procès-verbal d'où l'on devrait inférer qu'il y eu une sorte d'action civile intentée par la Régie au moyen de l'énoncé du dit procès-verbal eu égard à la dite amende de dix francs que Massol paya, ce qu'aux termes de l'article dix du dit Code de brumaire, aurait prorogé l'action à six ans qui n'étaient pas expirés le quatre juin dernier jour où les poursuites actuelles ont été commencées, que dès lors et sous tous les rapports la prescription n'a pas eu lieu et que l'accusé doit être dénié de ses conclusions à cet égard.

Par ces motifs, la Cour, après avoir délibéré, disant droit aux réquisitions du Procureur Impérial Criminel a démit et démet Bernard Prosper Massol de ses conclusions relativement à la prescription par lui invoquée.

Et attendu que les faits déclarés constants par le jury constituent un crime prévu par l'article quinze de la cinquième section du titre premier de la deuxième partie du Code Pénal de mil sept cent quatre-vingt-onze et par l'article cent quarante-six du Code Pénal de mil huit cent dix.

Vu ce qui résulte des articles vingt-huit du titre premier de la première partie du Code Pénal de mil sept cent quatre-vingt-onze, des articles deux et six de la loi du vingt-trois floréal An dix, et des articles vingt, cent soixante-cinq, vingt-deux et vingt-six du nouveau Code Pénal.

Vu encore l'article trois cent soixante-huit du Code d'Instruction Criminelle et l'article cinquante-deux du nouveau Code Pénal.

De tous lesquels articles il a été fait lecture par M. le Président et qui sont ainsi conçus :

• Article quinze de la cinquième section du titre premier de la deuxième partie du Code Pénal de mil sept cent quatre-vingt-onze.

Tout fonctionnaire ou officier public qui sera convaincu de s'être rendu coupable du crime de faux dans l'exercice de ses fonctions sera puni de la peine des fers pendant vingt ans.

• Article 146 du Code Pénal de mil huit cent dix :

- Sera aussi puni de travaux forcés à perpétuité, tout fonctionnaire ou officier public qui, en rédigeant des actes de son ministère, en aura frauduleusement dénaturé la substance ou les circonstances, soit en écrivant des conventions autres que celles qui auraient été tracées ou dictées par les parties soit en constatant comme vrais des faits faux ou comme avoués des faits qui ne l'étaient pas.

• Article 28 du titre premier de la première partie du Code Pénal de mil sept cent quatre-vingt-onze :

- Quiconque aura été condamné à l'une des peines des fers, de la réclusion dans sa maison de force, de la Gène, de la détention, avant de subir sa peine, sera préalablement conduit sur la place publique de la ville où le juré d'accusation aura été convoqué.

- Il y sera attaché à un poteau placé sur un échafaud et il y demeurera exposé aux regards du peuple : pendant six heures, s'il est condamné aux peines des fers ou de la réclusion dans la maison de force, pendant quatre heures, s'il est condamné à la peine de la Gène, pendant deux heures, s'il est condamné à la détention. Au-dessus de sa tête, sur un écriteau seront inscrits en gros caractères, ses noms, sa profession, son domicile, la cause de sa condamnation et le jugement rendu contre lui.

• Article deux de la loi du vingt-trois floréal An dix :

- La connaissance de la contrefaçon ou altération des effets publics, du sceau de l'Etat, ou du timbre national, du poinçon servant à marquer l'or et l'argent, des marques apposées au nom du Gouvernement sur toute espèce de marchandises et en général la connaissance de tout crime de faux en écritures publiques

ou privées, ou d'emploi fait d'une pièce qu'on savait être fausse, appartiendra à un tribunal spécial composé de six juges, qui devront nécessairement concourir au jugement.

- Article six de la même loi :

- Tout individu condamné pour l'un des crimes annoncés en l'article deux ou pour celui de fausse monnaie sera la première fois, outre la peine prononcée par le Code Pénal, flétri publiquement, sur l'épaule droite de la lettre «F».

- Code Pénal de 1810 - Article 20 :

- Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité sera flétri sur la place publique par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite.

- Les condamnés à d'autres peines ne subiront la flétrissure que dans le cas où la loi l'aurait attachée à la peine qui leur est infligée. Cette empreinte sera les lettres « T P » pour les coupables condamnés aux travaux forcés à perpétuité ; de la lettre « T » pour les coupables condamnés aux travaux forcés à temps, lorsqu'ils devront être flétris. La lettre « F » sera ajoutée dans l'empreinte, si le coupable est un faussaire.

- Article 22 :

- Quiconque aura été condamné à l'une des peines des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à temps, ou de la réclusion, avant de subir sa peine, sera attaché au caveau sur la place publique ; il y demeurera exposé aux regards du peuple durant une heure ; au-dessus de sa tête sera placé un écriteau portant, en caractères gros et lisibles, ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation.

- Article 26 :

- L'exécution se fera sur l'une des places publiques du lieu qui sera indiqué par l'arrêt de condamnation.

Article 165 :

- La marque sera infligée à tout faussaire condamné soit aux travaux forcés à temps, soit même à la réclusion.

- Article 368 du Code d'Instruction Criminelle :

- L'accusé ou la partie civile, qui succombera sera condamné aux frais envers l'Etat et envers l'autre partie.

- Article 52 du Code Pénal de mil huit cent dix :

- L'exécution des condamnations à l'amende, aux restitutions, aux dommages-intérêts et aux frais, pourra être poursuivie par la voie de la contrainte par corps.

Par ces motifs, la Cour, se conformant à l'article six du Code Impérial du vingt-trois juillet mil huit cent dix, ainsi conçu :

- Les Cours et Tribunaux appliqueront aux crimes et aux délits les peines prononcées par les lois pénales existantes au moment où ils ont été commis. Néanmoins si la nature de la peine prononcée par le nouveau Code Pénal était moins forte que celle prononcée par le Code actuel, les Cours et Tribunaux appliqueront les peines du nouveau code. Dans le concours de deux peines afflictives temporaires, celle qui emporterait la marque sera toujours réputée la plus forte.

A condamné et condamne Bernard Prosper Massol, à la peine de vingt ans de fers ; ordonne qu'avant de subir la peine le dit Massol sera attaché au carcan sur une des places publiques de la ville de Castelsarrasin, lieu de la tenue de l'Assise extraordinaire, où il demeurera exposé aux regards du peuple durant une heure, ayant au-dessus de sa tête un écriteau portant en caractères gros et lisibles ses noms, sa profession, son domicile, sa peine et la cause de sa condamnation. Ordonne qu'après la dite exposition, le dit Massol sera publiquement flétri par l'application sur l'épaule droite d'un fer brûlant portant l'empreinte de la lettre F. Condamne Massol au remboursement des frais exposés par l'Etat au paiement desquels il sera contraint par toutes voyes et par corps.

Ordonne enfin que le présent arrêt soit mis à exécution à la diligence du Procureur Impérial Criminel.

Fait et prononcé en audience publique, à Castelsarrasin les jour, mois et an susdits.

Signé : FAYDET Président, LOUBERE, DEBORQUE
RABY, CARRERE, HINARD Greffier

III - Conséquences de la sentence

Après la lecture de ce procès, nous sommes très perplexes. Une Cour d'Assises juge des auteurs de crimes, or la fraude, (ou l'erreur comptable non volontaire) du notaire est, de toutes façons, minime : elle ne porte que sur quelques francs ou dizaines de francs. De plus il n'a été tenu nullement compte du délai de prescription. La loi a-t-elle vraiment été respectée ? Il est permis d'en douter.

Nous pensons qu'il a été condamné pour l'exemple et en imaginant que s'il était capable d'une petite «faute», il pouvait dans l'avenir faire bien pire.

Détenteur d'une « charge publique », le notaire doit être d'une « intégrité absolue ». C'est pourquoi, sans doute, son procès se termine sur une peine aussi sévère.

Autre sujet de perplexité : les événements du pays qui vont conduire, quelques mois plus tard, à la chute de l'Empire ne semblent avoir aucune répercussion sur le déroulement de ce procès.

Malgré toutes les questions soulevées, la cruelle réalité est là.

Condamné le 26 septembre 1813, Bernard Prosper MASSOL, est exposé sur la place publique de Castelsarrasin et flétri au fer rouge de la lettre « F », le 15 mars 1814. Après cette humiliation publique il est conduit au Bagne de Rochefort et écroué sous le numéro 7030 (Registre d'écrou du Ministère de la Défense – 1 O 37 – F 184).

Après neuf années de travaux forcés et la promiscuité d'autres détenus, le condamné Massol tombe si gravement malade qu'il est transféré à l'hôpital de la Marine de Rochefort où il meurt le 4 avril 1823 – (Acte numéro 240 du 5 avril 1823 Mairie de Rochefort – Charente Inférieure).

Ainsi se termina la carrière du notaire de Saint-Projet.

Jean-Louis ROCOLLE

SOURCES

A. D. Tarn et Garonne – 1 U 1071 - 5 E 18273

Etat civil – Acte de décès – Mairie de Rochefort

Registre de décès – Hôpital de la Marine de Rochefort
– 2 F 1 – 540 F 160

Service Historique de la Défense à Rochefort –
Ministère de la Défense

Registre d'Ecrou - 1 O 37 – F 184 – N° 7030

Bandera Republicana

Remonta en el horizonte
Su silueta arrogante
Casas disformes de piedras
Que nos separan de España
De nuestra España querida
De nuestra patria ignorada
De sus montes y sus llanos
Sus manantiales y playas
De un pueblo que sufre y muere
Perseguido y tirado
Por los perros falangistas
Y el testaferrero de Franco
Por fin suenan los clarines
De alborada Victoria
Ojo a biser españoles
Se acercan nuevas batallas
En pie todos y a librarlas
Para dar muerte a la bestia
Que ensangrienta nuestra patria
En apretadas querillas
Por las cimas pirenaicas
Pasaran los guerrilleros para dar
Final batalla, y borrar del suelo ispano
A Franco y su canalla
Y entonces españoles al llegar a nuestra patria
Todos juntos muy unidos
Volverá ser desplegada
Esta bandera tan nuestra

BANDERA REPUBLICANA

Poesía hecha y escrita por ESCARTIN Mariano durante el año 1944, para los refugiados republicanos españoles en FRANCIA. Blagnac año 1944.
Esta poesía a estado copiada por su hijo ESCARTIN Antonio, para la señora Jeannette Weickmet.
EJ

Le Drapeau Républicain

Elles forment à l'horizon
En masses de roches difformes
Une silhouette arrogante
Qui nous sépare de l'Espagne.
De notre Espagne chérie,
De notre patrie tant aimée,
De ses monts et ses vallées
Ses rivières et plages dorées,
De tout un peuple qui souffre et meurt
Persécuté et opprimé
Par les chiens phalangistes
Et par Franco, leur homme de paille.
Mais bientôt sonneront les clairons
De la future victoire.
Tenez-vous prêts Espagnols !
De nouvelles batailles s'annoncent.
Tous debout, pour les livrer,
Et mettre à mort la bête
Qui ensanglante notre patrie.
En formations serrées
Les guerrilleros passeront
les cimes des Pyrénées pour livrer
La bataille finale, et balayer du sol espagnol
A jamais, Franco et sa canaille.
Et nous tous alors, les Espagnols, en retrouvant notre PATRIE,
Tous unis, oui très unis,
Reverrons flotter au vent
Ce drapeau, notre drapeau,
pour toujours notre drapeau

LE DRAPEAU RÉPUBLICAIN

Traduction de François HERENCIA

Cette poésie est l'oeuvre
de Mariano ESCARTIN.
Elle a été écrite en 1944
pour les Réfugiés Républicains
Espagnols en France.



Pour des raisons techniques,
ce poème n'a pas pu être imprimé dans la
précédente revue n° 38 ;
nous nous en excusons auprès
d'Antonio Escartin.

Un chef d'œuvre d'Abel Fabre

L'imposant relief ornant le fronton gauche de la faculté de médecine de Toulouse est une création du Blagnacais Abel Fabre. Le parcours de ce sympathique artiste est évoqué dans les numéros 20 et 25 de notre revue.



◀
Au fond,
la façade est
de la faculté
de médecine

En 1891, l'école de médecine de Toulouse cède la place à la nouvelle faculté de médecine érigée sur les allées St-Michel. Le discours d'inauguration prononcé par Jean Jaurès en présence de Sadi Carnot, président de la République, mentionne : « Nous devons rendre justice à ceux qui nous ont précédés. »

Ce devoir de mémoire est à l'origine du choix des sculptures décorant la façade de l'édifice. Conçus par Maurette, six portraits en médaillons représentent les célèbres médecins Esquirol (1772-1840), Alexis Larrey (1750-1827), Lupus, médecin du Comte Raymond VII, Bayle (1622-1709), Astruc (1684-1766). Le fronton triangulaire droit accueille « la leçon d'anatomie » d'Alexandre Laporte, dédiée à la mémoire des brillants professeurs de l'école de médecine.

Nous devons l'important relief décorant le fronton gauche au Blagnacais Abel Fabre, l'un des plus célèbres sculpteurs de la Belle Epoque en pays toulousain.

Allégorie de la médecine

La création d'Abel Fabre domine la façade est de la faculté. Elle comprend une importante allégorie de la médecine entourée par deux scènes emblématiques du service de santé.

La première représente un soldat blessé secouru sur un champ de bataille, la seconde la vaccination d'un gamin. Les costumes des personnages permettent de les situer vers 1800. Cette composition rend hommage à deux illustres figures de notre histoire régionale : Dominique Larrey et Roch Tarbès.

Dominique Larrey (1766-1842)

Toulouse doit à ce chirurgien de légende la création de son école de médecine et le renouveau de l'enseignement médical, en grande partie interrompu, en 1793, par la suppression des facultés décrétée par la Convention.

Dominique Larrey voit le jour à Baudéan, village pyrénéen proche de Tarbes. Sa mère et le curé de la paroisse lui donnent les premiers éléments d'instruction. Agé de quatorze ans, il entreprend à pied son premier grand voyage vers Toulouse où son oncle, chirurgien en chef de l'hôpital La Grave, prend en main son éducation. Pendant sept ans, la ville rose

▶
Dominique Larrey
vers 1806



est le cadre de sa formation chirurgicale mais aussi humaine. Lorsqu'en 1787 l'appel de l'aventure l'entraîne loin de notre région, Dominique est devenu un solide jeune homme doté d'une légitime ambition. Fortement influencé par les idées des Lumières, il participe à la Révolution de 1789 puis intègre l'armée des volontaires nationaux en tant que chirurgien-major, afin de participer à la défense de la jeune république agressée par les monarchies européennes. Distingué par Bonaparte lors de la campagne d'Italie, il est nommé au grade prestigieux de chirurgien en chef des armées en 1798. A partir de cette date, son parcours s'effectue dans le sillage de l'Aigle pendant près de deux décennies. Des déserts égyptiens aux brumes de Waterloo en passant par les boues de Pologne et les neiges de Russie, il traverse l'épopée napoléonienne en faisant preuve de panache, de courage et surtout d'humanité. Il devient vite une véritable icône pour les soldats qui savent ce qu'ils lui doivent. Sa célébrité dépasse les frontières et Napoléon le compte parmi ses collaborateurs les plus proches et les plus estimés. « *Larrey est le plus honorable homme que j'ai connu* » dira-t-il à Sainte-Hélène.

Ce privilège permet à notre héros de plaider la cause de Toulouse concernant l'enseignement de la médecine. Il n'a oublié ni la ville rose, ni son oncle à qui il doit tant. Ses arguments finissent par convaincre l'empereur et, le 1^{er} mai 1806, le décret tant souhaité est enfin signé.

Extrait : « Napoléon, Empereur des Français et Roi d'Italie, ... nous avons décrété et décrétons (sic) ce qui suit : Il sera établi à Toulouse, département de la Haute-Garonne, dans l'ancienne école de médecine de cette ville, des cours gratuits de médecine et de chirurgie... ».

En janvier 1808, Larrey se rend en Espagne afin d'organiser le service de santé de l'armée impériale d'occupation. Reconnaisants, les Toulousains et les professeurs de l'école de médecine profitent de son passage dans la ville rose pour organiser une réception triomphale en son honneur. Dominique Larrey s'éteint en 1842, âgé de 76 ans, après avoir exercé la médecine jusqu'à son dernier souffle.

Roch Tarbès (1752-1830)

Promoteur en 1800 de la première campagne de vaccination en pays toulousain.



►
Roch Tarbès -
Musée d'Histoire
de la Médecine -
Hôtel Dieu Toulouse

Effroyable fléau frappant particulièrement les plus jeunes, la variole ou petite vérole est considérée, au crépuscule du XVIII^e siècle, comme la principale cause de mortalité massive. Les visages des malades qui ne trépassent pas restent irrémédiablement grêlés. Découverte en 1796 par l'anglais Jenner, l'immunisation par vaccin permet de diviser par dix le taux de mortalité des individus atteints.

Quatre ans plus tard, les premiers vaccins arrivent dans la ville rose à l'initiative du chirurgien Tarbès. La vaccination consiste à atténuer considérablement la virulence de la variole grâce à l'injection préventive du virus de la maladie sur les bras d'individus sains. On imagine facilement la terreur des Toulousains à l'idée de faire partie des premiers bénéficiaires de cette expérience. Tarbès propose de vacciner bénévolement la population mais il se heurte aux réticences du préfet, du maire et du corps médical. Plus téméraires, les soldats des régiments présents à Toulouse acceptent de donner l'exemple. Sans mettre en cause leur civisme, il est probable que l'exemption de 15 jours de service accordée par leur général aux volontaires, motive leur décision. Dès lors, les craintes s'apaisent, la campagne de vaccination devient un succès et plusieurs émules, issus du corps médical, participent à l'éradication de la maladie en imitant Tarbès.

Reconnaisant, ce dernier dédie son récit des événements publié en 1801 « aux pères et aux mères qui ont eu le courage le braver les préjugés en faisant vacciner leurs enfants pour les sauver des dangers inéluctables



◀
Hôpital militaire
Premier empire
par Bernard Coppens

de la petite vérole. » Laissons le mot de la fin au docteur Louis Campan. A propos de Tarbès, il écrit : « La vaccination doit tout à un chirurgien, comme s'il fallait un tempérament chirurgical pour vaincre les timidités de la médecine. »

Epilogue

Blagnacais, lors d'une prochaine promenade dans la ville rose, ne manquez pas d'admirer le relief d'Abel Fabre. Son nom, gravé sur les pages du livre ouvert sculpté dans l'angle droit du fronton, est visible à l'œil nu pour les plus jeunes, à l'aide de jumelles par les autres.

Jacques Sicart



▶
Vaccination
anti-variolique
vers 1800

SOURCES

- CAMPAN (Louis) : L'aube de la vaccination à Toulouse in revue L'Auta
 SUZZONI (J-P) Les facultés des Sciences et de la Médecine in revue L'Auta
 FREXINOS (Jacques) : Les Hôpitaux de Toulouse. Editions Privat
 ARLET (Jacques) : L'école de médecine de Toulouse de 1801 à 1848
 COPPENS (Bernard) : L'Empire de Napoléon. Casterman 1987



Allégorie de la médecine par Abel Fabre

Photo Ph. Garcia





Au-dessus des portraits, deux scènes illustrent le séjour de Louis XIII à Toulouse, en octobre 1632. A gauche, son entrée par la porte narbonnaise ; à droite, son départ de la ville, dans un paysage imaginaire. Les Capitouls sont : François Paulhac, Denis Duplès, Aymable de Malard, Michel Rosiès, Forton Aurebal, Jean Marvejol, Guillaume Verdiguier, Jacques de Catel. Aymable de Malard, capitoul en 1632, est le frère de François de Malard.

Participation aux frais : 4€

Imprimerie PRESSES 2000 - 31700 Blagnac